

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 3 octobre 2022

Publié le : 13/10/2022

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Gabriel BAULIEU, Vice-Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46.

La séance est ouverte à 18h02 et levée à 20h38.

Étaient présents : Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n°5 incluse), M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Benoit CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à partir de la question n°38), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n°9 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir de la question n°5), M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°6), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (à partir de la question n°5), Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY Bonnay : M. Gilles ORY Busy : M. Philippe SIMONIN Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. René BLAISON Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chaucenne : Mme Valérie DRUGE Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Franck BERNARD Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Fontain : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS Franois : M. Emile BOURGEOIS Geneuille : M. Patrick OUDOT Gennes : M. Jean SIMONDON La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN Larnod : M. Hugues TRUDET Les Auxons : M. Anthony NAPPEZ Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montferrand-le-Château : Mme Lucie BERNARD Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Novillars : M. Bernard LOUIS Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : M. Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Patrick AYACHE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN Saint-Vit : Mme Anne BIHR, M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Benoit VUILLEMIN (jusqu'à la question n°22 incluse) Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Thise : M. Pascal DERIOT Torpes : M. Denis JACQUIN Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : M. Franck RACLOT Vorges-les-Pins : Mme Maryse VIPREY (jusqu'à la question n°6 incluse) puis M. Sébastien GIRARDET (à partir de la question n°7)

Étaient absents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Besançon : Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Julie CHETTOUH, M. Laurent CROIZIER, Mme Sadia GHARET, Mme Valérie HALLER, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN Boussières : M. Eloi JARAMAGO Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Champoux : M. Romain VIENET Dannemarie-sur-Crête : Mme Martine LEOTARD Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Grandfontaine : M. Henri BERMOND La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Noironte : M. Claude MAIRE Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vaire : Mme Valérie MAILLARD Villars Saint-Georges : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Fabrice TAILLARD.

Procurations de vote : Mme Elise AEBISCHER à M. Kévin BERTAGNOLI (à partir de la question n°6), Mme Nathalie BOUVET à M. Benoit VUILLEMIN (jusqu'à la question n°22 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR, M. Laurent CROIZIER à Mme Valérie DRUGE, Mme Sadia GHARET à Mme Anne BENEDETTO, Mme Valérie HALLER à Mme Annaïck CHAUVET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n°37 incluse), M. Aurélien LAROPPE à M. Anthony POULIN, M. Christophe LIME à M. André TERZO, Mme Agnès MARTIN à Mme Karima ROCHDI (à partir de la question n°5), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (à partir de la question n°10), Mme Juliette SORLIN à M. Sébastien COUDRY (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Anne VIGNOT à M. Gabriel BAULIEU, Mme Sylvie WANLIN à Mme Marie ZEHAF, M. Alain BLESSEMAILLE à M. Jacques KRIEGER, Mme Martine LEOTARD à M. Olivier LEGAIN, M. Yves GUYEN à M. Marcel FELT, M. Cédric LINDECKER à M. Vincent FIETIER, M. Claude MAIRE à M. Florent BAILLY, Mme Nadine DUSSAUCY à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Benoit VUILLEMIN à M. Michel JASSEY (à partir de la question n°23), M. Ludovic BARBAROSSA à M. Anthony NAPPEZ, M. Jean-Paul MICHAUD à Mme Catherine BARTHELET, Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD.

Délibération n°2022/006225

Rapport n° 1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 05/09/2022

Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 05/09/2022

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Présidente

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Conseil,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme M. Fabrice TAILLARD, comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du Conseil du 05/09/2022 joint en annexe.

La liste des délibérations étudiées en séance de Conseil et les procès-verbaux y afférant peuvent être consultés sur le site du Grand Besançon (grandbesancon.fr : rubrique « Grand Besançon/Les instances politiques/Agenda et délibérations »)

Les procès-verbaux des séances des Conseils font l'objet d'un envoi électronique via une plateforme sécurisée aux conseillers.

Le secrétaire de séance,
Fabrice TAILLARD
Conseiller Communautaire Délégué

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112

Contre : 0

Abstention* : 0

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

Conseil de Communauté

Liste des délibérations du Conseil de Communauté

<p>Affichée au siège de Grand Besançon Métropole le :</p> <p>12 septembre 2022</p>	<p align="center">Séance du Lundi 5 Septembre 2022 qui s'est déroulée à la CCIT</p>	<p align="center">Visé par : La Cheffe de service Gestion des Assemblées Sandrine CESBRON</p> 
--	--	---

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni le Lundi 5 Septembre 2022 à 18 heures 07 à la CCIT du Doubs, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole (GBM).

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

↳ R.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 23/06/2022 - Installation d'un nouveau conseiller communautaire. Adopté
Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Conseil,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Madame Marie-Jeanne BERNABEU comme secrétaire de séance ;
- approuve le procès-verbal du Conseil du 23/06/2022 ;
- prend acte de l'installation de Monsieur Claude GRESSET-BOURGEOIS, en qualité de Conseiller Communautaire représentant la commune de Fontain.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

↳ R. 2 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil. Adopté

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions prises par le Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

↳ R. 3 - Etat des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil. Adopté

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Commission n°02 : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique

↳ R. 4 - Avenant au protocole de partenariat « Contrat de Canal du Rhône au Rhin ». Adopté

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant au protocole de partenariat avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la démarche dans le cadre d'une prolongation de cofinancement pour une année ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ledit avenant.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

↳ R. 5 - Pôle de compétitivité des Microtechniques – ProPulseur. Adopté

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le soutien de Grand Besançon Métropole au programme ProPulseur à hauteur de 35 000 €/an sur 3 ans à compter du 1^{er} juillet 2022 et jusque mi-2025 ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention à intervenir entre Grand Besançon Métropole et le Pôle des Microtechniques.

Madame Frédérique BAEHR et Messieurs Nicolas BODIN (2), Sébastien COUDRY et Benoît VUILLEMIN, conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 5

↳ R. 6 - Pôle de compétitivité des Microtechniques - PMT Health : « action collective pour la filière santé » - Avenant n°1 à la convention triennale 2021-2023. Adopté

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'évolution des axes 1 et 2 du programme et sur la reconduction du soutien de Grand Besançon Métropole au programme PMT Health à hauteur de 45 000 € / an pour l'année 2022 et pour l'année 2023 ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant numéro 1 à la convention passée le 5 février 2021 entre Grand Besançon Métropole et le Pôle des Microtechniques.

Madame Frédérique BAEHR et Messieurs Nicolas BODIN (2), Sébastien COUDRY et Benoît VUILLEMIN, conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 5

Commission n°05 : Mobilités, modes doux et nouveaux usages, infrastructures

↳ R. 7 - Avis de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole sur la mise en compatibilité du PLU de Besançon dans le cadre de la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement de la RN57. Adopté

A la majorité des suffrages exprimés (21 contre et 2 abstentions), le Conseil de Communauté :

- prend connaissance du rapport et des conclusions de la Commission d'enquête ainsi que des réponses apportées par le maître d'ouvrage et du procès-verbal de la réunion d'examen conjoint ;
- se prononce favorablement sur le dossier de mise en compatibilité modifié du Plan Local d'Urbanisme de Besançon.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 89 Contre : 21 Abstentions : 2 Conseiller intéressé : 0

Commission n°06 : Rayonnement, aménagement du territoire, prospective et coopérations

↳ R. 8 - Site Patrimonial Remarquable de Besançon – Révision n°1 du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du centre ancien. Adopté

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- propose à M. le Préfet :
 - o de prescrire la mise en révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) du centre ancien, en vue de parvenir à la réunion des deux PSMV de Besançon ;
 - o les modalités de concertation préalable sus-définies ;
 - o de confier la maîtrise d'ouvrage de l'étude de révision à GBM ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les documents afférant à ces propositions.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Commission n°07 : Proximité, santé, culture et sport

↳ R. 9 - Pôle de Gérontologie et d'Innovation Bourgogne - Franche-Comté – Subvention 2022 pour ses deux programmes. Adopté

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution de subventions à hauteur de 45 000 € au Pôle de Gérontologie et d'Innovation Bourgogne - Franche-Comté pour ses deux programmes d'actions : 5 000 € dédiés au programme « Animation » et 40 000 € dédiés au programme « Comité Régional Silver Economie » ;
- approuve la convention correspondante ;
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président, ou son représentant, à signer la convention correspondante.

Madame Anne VIGNOT et Messieurs Christian MAGNIN-FEYSOT (2) et Gilles SPICHER, conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 4

↳ R. 10 - Approbation du projet scientifique et culturel et de l'Avant-Projet Définitif (APD) de la future grande bibliothèque - Demandes de subventions. Adopté

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide le projet scientifique et culturel de la future Grande bibliothèque ;
- approuve avec réserves l'Avant-Projet Définitif ;
- valide le coût prévisionnel définitif des travaux à hauteur de 38 163 400€ HT (valeur juillet 2019) ;
- valide le coût prévisionnel de l'opération à hauteur de 75 423 590 € TTC TDC et son plan de financement afférent ;
- autorise la Madame Présidente, ou son représentant, à solliciter les participations et subventions auprès de l'Etat, de l'Université de Franche-Comté, de la Région Bourgogne - Franche-Comté, de l'Union Européenne, du Département du Doubs et de tout autre partenaire potentiel, et à signer les éventuelles conventions à intervenir ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs aux procédures administratives (notamment les demandes d'autorisations d'urbanisme) dans le cadre du projet Grande Bibliothèque.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Conseil de Communauté

Séance du 5 septembre 2022

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

La séance est ouverte à 18h07 et levée à 20h32.

Etaient présents : Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA (jusqu'au rapport n°5 inclus), Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (jusqu'au rapport n°6 inclus), Mme Laurence MULOT (jusqu'au rapport n°7 inclus), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (jusqu'au rapport n°7 inclus), M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'au rapport n°7 inclus), Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : M. Eloi JARAMAGO, Busy : M. Philippe SIMONIN Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. René BLAISON Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chauxenne : Mme Valérie DRUGE Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Franck BERNARD Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER Dannemarie-sur-Crête : Mme Martine LEOTARD Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS Franois : M. Emile BOURGEOIS Geneuille : M. Patrick OUDOT Gennes : M. Jean SIMONDON Grandfontaine : M. Henri BERMOND La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Anthony NAPPEZ Mamirolle : M. Daniel HUOT Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : Mme Lucie BERNARD Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : M. Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Patrick AYACHE Pouilly-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSSET Pugey : M. Frank LAIDIE Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN Saint-Vit : Mme Anne BIHR, M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'au rapport n°7 inclus) Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA Thise : M. Pascal DERIOT Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : M. Franck RACLOT Vorges-les-Pins : Mme Maryse VIPREY

Etaient absents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Besançon : Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Maxime PIGNARD Beure : M. Philippe CHANEY Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Champoux : M. Romain VIENET La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Mérey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Noironte : M. Claude MAIRE Novillars : M. Bernard LOUIS Pouilly-Français : M. Yves MAURICE Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Villars-Saint-Georges : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : Mme Marie-Jeanne BERNABEU

Procurations de vote : Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM, Mme Julie CHETTOUH à M. Nicolas BODIN, M. Cyril DEVESA à Mme Claudine CAULET (à partir du rapport n°6), M. Abdel GHEZALI à M. Yannick POUJET, M. Pierre-Charles HENRY à M. Christine WERTHE, Mme Carine MICHEL à Mme Juliette SORLIN (à partir du rapport n°7), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, Mme Laurence MULOT à Mme Karine DENIS-LAMIT (à partir du rapport n°8), M. Maxime PIGNARD à M. Ludovic FAGAUT, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (à partir du rapport n°8), M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN (à partir du rapport n°8), M. Alain BLESSEMAILLE à M. Jacques KRIEGER, M. Romain VIENET à M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Daniel PARIS à M. Emile BOURGEOIS, M. Philippe PERNOT à Mme Lorine GAGLIOLO, M. Claude MAIRE à M. Olivier LEGAIN, M. Yves MAURICE à M. Pascal ROUTHIER, Mme Nadine DUSSAUCY à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Benoît VUILLEMIN à M. Daniel HUOT (à partir du rapport n°8), M. Gabriel BAULIEU à Mme Catherine BARTHELET, M. Damien LEGAIN à M. Jacques ADRIANSEN

**Communauté urbaine
Grand Besançon Métropole**

Procès-verbal

Conseil de Communauté

Séance du lundi 5 septembre 2022

Salle de conférence de la CCIT du Doubs

ORDRE DU JOUR

Organisation de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole _____ 13

Rapport n°1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 23/06/2022 _____ 13

Rapport n°2 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil _____ 13

Rapport n°3 - État des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil ____ 13

Commission n°02 : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique _____ 13

Rapport n°4 - Avenant au protocole de partenariat « Contrat de Canal du Rhône au Rhin » ____ 13

Rapport n°5 - Pôle de compétitivité des Microtechniques - ProPulseur _____ 13

Rapport n°6 - Pôle de compétitivité des Microtechniques - PMT Health : « action collective pour la filière santé » - Avenant n°1 à la convention triennale 2021-2023 _____ 13

Commission n°05 : Mobilités, modes doux et nouveaux usages, infrastructures _____ 13

Rapport n°7 - Avis de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole sur la mise en compatibilité du PLU de Besançon dans le cadre de la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement de la RN57 _____ 13

Commission n°06 : Rayonnement, aménagement du territoire, prospective et coopérations _____ 26

Rapport n°8- Site Patrimonial Remarquable de Besançon - Révision n°1 du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du centre ancien _____ 26

Commission n°07 : Proximité, santé, culture et sport _____ 27

Rapport n°9 - Pôle de Gérontologie et d'Innovation Bourgogne - Franche-Comté - Subvention 2022 pour ses deux programmes _____ 27

Rapport n°10 - Approbation du projet scientifique et culturel et de l'Avant-Projet Définitif (APD) de la future grande bibliothèque - Demandes de subventions _____ 27

Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

Conseil de Communauté Séance du lundi 5 septembre 2023

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle de conférence de la CCIT du Doubs - 46, avenue Villarceau - 25 000 Besançon, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

(La séance est ouverte à 18h07)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Bonsoir. Je vous propose de vous installer. Je sais que nous faisons la rentrée tôt cette année. Si vous pouviez vous installer ou discuter en dehors de la salle pour que nous retrouvions un peu de silence.

Dans un premier temps, nous voilà revenus, j'espère pour longtemps, dans des conditions de modalité d'organisation du Conseil que je vais appeler « normales », c'est-à-dire en présentiel.

Je tiens à redire que les dispositions de l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 ne sont plus applicables depuis le 31 juillet 2022. Dès lors, chaque élu ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.

Par ailleurs, le quorum correspond à la moitié des membres en exercice, plus un, soit 62 membres. En attendant de récupérer la liste des retards, des excusés et des pouvoirs, je vous propose de commencer par nos propos liminaires.

Le fait est que c'est la rentrée. Cette rentrée 2022 est vraiment particulière, non seulement parce qu'elle est placée sous des moments compliqués – nous en reparlerons tout au long de cette assemblée –, mais aussi parce qu'elle est placée sous le signe de la renégociation de nos contrats territoriaux avec nos principaux partenaires.

Il s'agit d'abord du contrat P@C (Porter une Action Concertée) du Département, contrat pour lequel je vous rappelle la nécessité à vous tous ici de faire remonter au Conseil Départemental vos projets d'investissement.

C'est ensuite le contrat « territoire en action » de la région Bourgogne-Franche-Comté (BFC) pour lequel nous ne pouvons aujourd'hui que regretter la diminution du soutien financier régional sur notre volet territorial.

Le constat est simple : une enveloppe financière réduite sur une période d'application plus longue. Alors que sur la période 2018-2021 nous avons bénéficié d'un soutien régional annuel moyen de 1,3 M€, ce ne sont que 0,9 M€/an qui seront versés à GBM sur la période 2022-2026.

J'entends le choix de la Région visant à renforcer les moyens dans les secteurs ruraux les plus fragiles, mais ceci dit, au détriment du maintien ou du renfort des fonctions structurantes des métropoles.

Ceci nous interroge et nous amènera à rediscuter avec les élus régionaux. La région BFC a organisé des réunions des bassins de mobilité en début d'année, réunions auxquelles vous avez peut-être participé.

Parallèlement à ces réunions, j'ai pu m'entretenir à plusieurs reprises avec Michel NEUGNOT, 1^{er} Vice-Président en charge des mobilités.

Ce fut l'occasion de lui rappeler l'importance de développer une approche ferroviaire par ligne et non pas uniquement par bassin pour l'ensemble des intercommunalités traversées par la ligne des Horlogers, ce qu'il a accepté.

Mes échanges avec Michel NEUGNOT et la SNCF ont abouti à l'envoi vendredi dernier de l'étude capacitaire Besançon-Dijon, dont nous avons échangé lors de la Conférence des Maires du 3 mai dernier aux Auxons.

Nous allons enfin pouvoir examiner l'analyse faite sur l'opportunité de créer cette halte ferroviaire dans l'ouest bisontin tel que l'ont mené la Région, la SNCF et l'État.

Par ailleurs, GBM poursuit son engagement sur le front de l'emploi et de l'insertion pour faire face à la crise majeure que nous traversons.

Les opportunités de rencontres entre les entreprises et les personnes en recherche d'emploi, d'alternance, d'apprentissage ou de reconversion professionnelle sont multipliées.

Vous le savez, nous avons une crise inverse à celle que nous avons connue il y a plusieurs années. Certaines entreprises se trouvent au ralenti, parfois bloquées du fait de difficultés en termes de recrutement.

Aussi, je peux citer par exemple dans les actions que nous menons les Petits déjeuners de l'insertion organisés en début d'été, ou encore – et je tiens à saluer ce travail – le salon Cap vers l'Emploi, salon qui se tiendra le 30 septembre prochain à Micropolis, en partenariat avec le département du Doubs, avec l'appui opérationnel de Réussite Emploi Franche-Comté et avec le soutien de Micronora.

Pour ce salon, 140 entreprises se sont déjà inscrites, proposant plus de 800 offres d'emploi, ce qu'il faut faire savoir et saluer.

Avec l'État, GBM a également signé le pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises, à travers lequel 24 nouvelles entreprises s'engagent à favoriser l'insertion professionnelle des habitants des quartiers en difficulté. Ce sont 70 entreprises aujourd'hui signataires de ce pacte, ce qu'il faut saluer. Les structures d'insertion font un travail formidable, et je tiens ici à les en remercier.

À l'image par exemple de l'école Cuisine Mode d'Emploi(s) fondée en 2012 par le chef étoilé Thierry MARX, concept qui vient de fêter ses 10 ans sur notre territoire. Pour rappel, l'école de Besançon ouverte en 2016 fut la 2^e des 10 écoles.

J'en profite d'ailleurs à cet instant pour rendre hommage à Roland MESNIER, qui a été le chef pâtissier de la Maison-Blanche durant plus de 20 ans et qui a servi 5 présidents américains, de Jimmy CARTER à George W. BUSH (fils). Il était originaire de Bonnay. Il est décédé le 26 août dernier à l'âge de 78 ans.

Par ailleurs, la solidarité n'est pas un vain mot dans les politiques menées par GBM, notamment en direction de la jeunesse des quartiers : mise en œuvre du dispositif Quartiers d'Été en partenariat avec l'État et le Département ou encore de notre manifestation devenue un grand classique Vital'Été.

L'actualité nous rappelle tout le travail que nous devons mener.

C'est donc main dans main, État, police, justice, actions sociales et animations, que nous devons faire reculer l'économie parallèle qui s'est développée depuis 30 ans sur notre territoire.

Je suis d'ailleurs heureuse de constater encore cette nuit la qualité de l'intervention de la police nationale de Besançon et le professionnalisme des agents du CSU (Centre de Supervision Urbaine) qui ont permis l'arrestation pratiquement immédiate de deux jeunes gens venus à la reconquête du lieu du drame où est mort le jeune Abdel MALEK. Ils étaient dès hier soir à vouloir reconquérir ce territoire. Nous voyons qu'ils sont dans un monde parallèle et il n'est pas question que nous lâchions notre présence sur ces territoires. Il n'est pas question de considérer que nous abandonnerions un seul mètre carré de notre ville, de notre territoire. J'ai omis de dire que ces jeunes gens sont encore venus cette nuit tirer des coups de feu sur le même lieu de ce décès. C'est la raison pour laquelle je salue ce travail immédiat.

Dans le contexte énergétique actuel et à venir, GBM met tout en œuvre pour réduire le besoin de consommer de l'énergie.

Je tiens à dire dès à présent que, nous le savons tous, les particuliers sont confrontés à une flambée incroyable des prix, de même que les entreprises et les collectivités. Cette flambée est préoccupante pour nous tous et nous martèle la nécessité de décarboner notre modèle économique et de rendre nos constructions plus performantes.

C'est pourquoi nous travaillons en étroite collaboration avec les centres de formation et les professionnels de la construction pour les sensibiliser et les aider à prendre le virage de la résilience, notamment dans le cadre du programme « 3, 2, 1... BBC ! ».

Fabrice BONNIFET, Directeur du développement durable et de la qualité sécurité environnement du groupe Bouygues, invité au Rendez-vous Éco du Grand Besançon fin juin, disait d'ailleurs très justement : « l'entreprise a un rôle à jouer dans la transition écologique. Elle ne doit pas s'en dédouaner ». Il ajoutait même « c'est une opportunité ».

L'été lui a donné raison, puisque la Première ministre Elisabeth BORNE a demandé le 29 août dernier des plans de sobriété aux entreprises lors de l'Université d'Été du Medef.

Ces attentes méritent néanmoins quelques précisions de la part du gouvernement, parce que le « fonds vert » annoncé de 1,5 Md€ nous intéresse bien, mais nous n'en connaissons pas forcément tout à fait le fonctionnement.

Nous savons surtout que par rapport à nos besoins, nous sommes malheureusement très loin des besoins de nos collectivités et nos territoires en termes d'investissement pour parvenir à proposer des bâtiments correspondant désormais aux situations climatiques dans lesquelles nous nous trouvons.

Un pan entier de l'économie et de la société continue d'ailleurs de déraisonner.

C'est pourquoi, avec France Urbaine, j'ai demandé au gouvernement de réguler les « dark stores » et les « dark kitchens », entrepôts urbains qui fragilisent le commerce de proximité et qui induisent des déplacements non maîtrisés. En effet, nous sommes tous responsables.

La question n'est pas de stigmatiser les entrepôts urbains. Ils répondent à une demande des consommateurs, à nous tous, de nous responsabiliser et d'accepter de ne pas recevoir nos commandes passées par Internet par exemple en moins de 24h. Le bilan écologique et humain de telles pratiques est désastreux.

Aujourd'hui, la crise climatique (inondations, sécheresse, mégafeux) vient renchérir la note déjà lourde de l'inflation et la hausse du prix de l'énergie et des matières premières.

Le risque de pénurie alimentaire doit lui aussi nous interpeller.

Nous devons nous rapprocher d'une certaine souveraineté pour ne pas nous retrouver dans une situation critique dans les prochaines années.

C'est de notre responsabilité, certes pas de notre seule responsabilité.

D'ailleurs, nos habitants nous le demandent.

Il s'agit également de préserver l'eau, bien commun et précieux, et nous nous en sommes tous souvenus cet été. Par exemple, pour ce sujet, nous menons un travail exemplaire en renouvelant les infrastructures pour limiter les fuites, mais aussi en les interconnectant pour qu'aucune de nos communes ne subisse de rupture de service.

Une autre information nous interroge concernant le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche, fondamental pour notre territoire.

Ce monde, qui est un vecteur d'un profond dynamisme, de nombreux étudiants, des progrès dans la recherche et la science (par exemple les brevets) et un écosystème vertueux (recherches, créations d'entreprises...), a de nouveau tremblé sur la Bourgogne-Franche-Comté.

La gouvernance du monde universitaire a été restructurée au moment de la fusion des régions après de longues années de négociation, ce dont vous vous souvenez. Nous avons appris la semaine dernière la décision de l'Université de Bourgogne (UB) de se retirer de l'Université de Bourgogne-Franche-Comté, autrement dit la COMUE (Communauté d'Universités et d'Établissements), mécontente de ne pouvoir obtenir le bi-site.

Il faut savoir que le ministère a réaffirmé que le bi-site n'était pas réglementaire.

L'UB prend à nouveau la responsabilité de faire perdre des moyens considérables pour la recherche et la formation de toute notre région de Bourgogne et de Franche-Comté, car lorsque nous avons des universités qui s'affaiblissent, c'est toute la Région qui s'affaiblit, et pas seulement un bassin de vie, par exemple.

Le dynamisme de notre territoire repose également sur la vitalité économique.

J'ai le plaisir de constater que la vacance commerciale du cœur d'agglomération se maintient à un taux toujours très bas, ce dont je vous avais déjà parlé, de l'ordre de 5 à 6 %. De nombreuses villes nous envient notre centre qui évolue très positivement.

Nous pouvons notamment nous féliciter de la relocalisation, par exemple, du Forum qui s'appelle maintenant « Grand Forum » place de la Révolution, dans un espace à la hauteur de ses ambitions de développement, mais ce n'est qu'un exemple.

Tous les partenaires de la marque Besançon Boosteur de Bonheur (BBB) nous ont dit au début de l'été leur fierté de faire partie du réseau et se sont félicités de la dynamique apportée par la marque.

Longue vie à BBB !

La rentrée, c'est aussi le moment traditionnel d'un premier bilan de l'été à l'heure où les vacances estivales touchent à leur fin.

Dans l'attente du bilan touristique complet qui vous sera présenté ultérieurement, nous pouvons d'ores et déjà nous réjouir de cette impression positive qui règne sur cet été. Il faut saluer le succès des Mardis des Rives, mais aussi les chiffres de fréquentation de la base nautique d'Osselle qui en témoignent, avec 34 819 entrées. Il s'agit de la meilleure saison depuis la reprise en gestion par GBM en 2019.

C'est un record malgré une semaine de fermeture du site en pleine canicule, mais en plein week-end du 15 août. Cet épisode a d'ailleurs révélé l'importance de renforcer nos liens avec l'ARS pour que ce type de fermeture ne se reproduise pas.

Cette rentrée démarre fort avec un programme des festivités chargé.

Dès demain, le salon Opportunités Seniors Bourgogne-Franche-Comté s'ouvre au Kursaal. Il s'agit du premier salon régional dédié à la « silver economy », organisé par le Pôle de Gériatrie et d'Innovation (PGI) Bourgogne-Franche-Comté, Grand Besançon Métropole, la Ville et le CCAS de Besançon.

L'événement sera orienté sur le thème de l'habitat pour adapter, innover et créer des lieux de vie pour demain, pour nous, pour les personnes les plus fragiles, et nous savons combien nous avons une population vieillissante que nous devons soigner.

Est aussi organisé le SlowUp de la vallée de l'Ognon ce weekend, sans oublier les Livres dans la Boucle qui se tiendront du 16 au 18 septembre prochain ni – faut-il l'annoncer ? – sur le même weekend le 75^e festival international de musique au cœur de notre territoire.

Il y aura encore bien d'autres événements, mais je ne vous en ferai pas la liste pour cette rentrée festive et joyeuse, j'en suis sûre.

Bien sûr, je vous invite à y venir très nombreux, les faire connaître et le faire savoir.

Je vous remercie de votre attention, bien sûr, et de votre présence.

Je vous souhaite une très belle rentrée qui est saluée aussi par les documents sur votre table.

Vous en avez trois, dont deux cartes. Celles-ci ont montré justement que notre territoire rentrait dans une promotion de plus en plus importante des nouvelles formes de tourisme qui ont besoin de connaître nos offres de randonnées à pied ou à vélo.

Vous avez par ailleurs le projet de territoire que vous pouvez consulter, et pour des raisons plus pratiques pour la rentrée, l'information commune des modifications, des transformations, des améliorations du réseau Ginko, donc des nouveautés de la rentrée 2022 qui font d'ailleurs suite aux demandes exprimées lors des diagnostics des mobilités.

C'est la preuve que nous sommes à l'écoute, que nous cherchons tous ensemble des solutions pour améliorer ces questions qui se posent à nous.

Je tiens à vous le dire. Merci encore d'être ici si tôt présent dans la rentrée.

Je donne maintenant la parole à Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT.- Merci, Madame la Présidente.

Tout d'abord, Madame la Présidente, je voudrais, en ce début de Conseil Communautaire, souhaiter de bons travaux à l'ensemble des élus, ainsi qu'aux services pour cette nouvelle année 2022-2023, après une période estivale mouvementée.

Nous ne pouvons rester insensibles à la gravité de ce qu'il se passe sur un des quartiers de notre communauté urbaine. Désormais, nous avons des morts, et c'est dramatique pour nos familles, pour notre territoire et pour notre République.

Nous avons collectivement un devoir de résultat sur les politiques publiques menées, et vous l'avez également en qualité de présidente de Grand Besançon Métropole.

Nous ne pouvons pas, comme il est fait régulièrement, nous défausser continuellement sur les autres collectivités ou sur l'État. Renvoyer la balle constamment, c'est une façon de masquer les carences ou de détourner les manquements en oubliant de prendre les décisions qui s'imposent pour répondre aux enjeux locaux.

L'heure est grave, l'heure est solennelle, l'heure est au travail de concert avec celles et ceux qui font la République.

L'État est un partenaire et non un ennemi, tout comme les autres collectivités. Ne vous trompez pas de cible. La cible, c'est cette guérilla en plein jour sur fond de trafics qui gangrènent nos espaces de vie.

Nous ne partageons pas tous les mêmes convictions ici, mais nous avons un objectif commun : faire réussir Grand Besançon Métropole.

Par des prises de parole non maîtrisées, vous entraînez un territoire et les élus que nous sommes.

Nous ne pouvons pas cautionner ces digressions.

Nous avons des outils ici, à Grand Besançon Métropole, et je voudrais parler à cet instant du contrat de ville ou du NPRU (Nouveau Programme de Rénovation Urbaine), entre autres, mais il y a bien sûr d'autres dispositifs.

Il faut désormais des résultats, des résultats en adéquation aussi avec les attentes des habitants. Nous devons davantage contrôler les moyens alloués et voir si les indicateurs et objectifs fixés répondent à nos attentes en matière de politique publique. Si tel n'est pas le cas, alors il faut le dire et réorienter les crédits. Nous aurons l'occasion, bien sûr, d'en débattre à nouveau. Grand Besançon Métropole a des exigences de résultats et il faut prendre les mesures pour que cela soit mis en œuvre. Il faut une politique du résultat. Il faut vérifier les résultats objectifs qui découlent de nos financements, instaurer cette culture du résultat avec nos partenaires – j'insiste sur ce propos – et avec nos satellites. Bien entendu, il faut revenir à l'opérationnel terrain, ce qui doit être mis en œuvre pour répondre cette fois-ci à l'urgence immédiate du quotidien des habitants.

Enfin, je ne peux terminer ma brève intervention sans aborder cette problématique survenue ce jeudi 1^{er} septembre.

Je veux parler du divorce acté depuis déjà longtemps entre l'Université de Bourgogne et la nôtre de Franche-Comté, l'Université de Bourgogne, comme vous l'avez dit, par l'intermédiaire de son Conseil d'Administration, ayant pris la décision de sortir de la Communauté d'Universités et d'Établissements. Notre Université est un atout sans commune mesure pour notre territoire.

Ses spécificités développées, ses formations, sa recherche font d'elle un pouvoir d'attractivité pour notre communauté urbaine et pour l'ensemble de la région.

Nous devons être forts en mutualisant les énergies bourguignonnes et franc-comtoises sur l'échiquier concurrentiel universitaire national, mais aussi international.

Qu'en sera-t-il désormais dans cette gouvernance où chacun semble être de son côté ?

Avec la perte du label « excellence I-Site », nous perdons déjà la possibilité d'obtenir des fonds pour la recherche pour l'Université Bourgogne-Franche-Comté de quasiment 9 M€/an.

Avec ce divorce annoncé, je ne vous cache pas ma forte inquiétude pour que notre Université résiste dans ce paysage de plus en plus concurrentiel et ouvert aux mobilités.

Nous savons pouvoir compter sur les compétences de l'exécutif universitaire et sa capacité d'innovation pour trouver les ressources nécessaires qui continueront à nous faire avancer.

Je souhaite que vous nous apportiez des informations et les mesures concrètes et opérationnelles que vous envisagez de porter afin de soutenir notre université suite à cette annonce qui bouleversera encore notre positionnement.

Je vous remercie.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Monsieur AYACHE.

M. AYACHE.- Merci. Bonjour à toutes et à tous.

Je voulais juste réagir à ces propos introductifs de la Présidente, intéressants sur bien des sujets, inquiétants sur bien d'autres, notamment le dernier sur lequel Ludovic FAGAUT vient de s'exprimer.

Je fais part également de mon inquiétude et de celle du Conseil Régional.

Cependant, je voulais plutôt réagir aux propos d'Anne VIGNOT sur les contrats territoriaux.

J'ai bien entendu le regret exprimé. Je voudrais resituer les choses et vous indiquer précisément ce qu'il en est.

Ce sont 200 M€ qui ont été votés pour alimenter les contrats de territoire et les contrats métropolitains, ces derniers étant destinés aux cinq agglomérations les plus importantes de la région.

Il n'y a pas de baisse du montant global, mais il y a simplement un léger rallongement de la durée des contrats. Lorsque l'on divise par le nombre d'années, cela fait un montant inférieur par an, mais le montant global est maintenu malgré les difficultés – je pense que cela aurait mérité d'être souligné – dans lesquelles, comme toutes les collectivités, la Région va entrer avec les répercussions de la crise de l'énergie, avec 129 lycées à chauffer, avec un coût de l'énergie qui double, voire qui triple dans les années à venir.

Nous avons fait le choix, tous groupes de la Région confondus, mais je n'en suis pas certain, de maintenir pour les territoires cette enveloppe de 200 M€.

Pour résumer, je regrette les regrets de la présidente, car j'estime qu'il y a là de la place pour faire face à tous les projets de Grand Besançon Métropole.

Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER.- Merci, Madame la Présidente. Merci pour vos propos introductifs extrêmement complets et qui font appel aussi aux sujets d'envergure, dont nous allons parler ce soir.

Nous serons invités à nous prononcer sur deux dossiers de grande envergure, qui auront longtemps animé les débats au sein de cette assemblée : celui de la construction de la grande bibliothèque de Saint-Jacques et celui de l'aménagement de la RN57.

Alors que nous lançons ces deux projets capitaux pour notre attractivité et pour notre développement, deux postes clés de l'organigramme de Grand Besançon Métropole manquent au sein des services de la collectivité.

Je veux parler d'abord de celui de directeur général des services techniques (DGST), poste auparavant occupé par Monsieur PEIGNER aujourd'hui parti en retraite et que je veux ici à nouveau remercier pour le travail accompli. En effet, son remplacement n'a visiblement pas été anticipé.

Quant au second poste, il s'agit de celui de directeur du développement économique, du commerce, de l'emploi et de l'enseignement supérieur, le dernier directeur n'étant resté que quelques semaines.

Au moment où l'existence même de l'Université de Bourgogne-Franche-Comté, comme évoqué, est une nouvelle fois remise en cause, la vacance de ce poste interroge.

Au moment où nous élaborons notre PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal), où la concurrence entre les territoires fait rage, où nous avons besoin d'agilité, ce que vous avez exprimé tout à l'heure, je pense que nous serions bien inspirés de pouvoir compter sur de telles compétences au sein de Grand Besançon Métropole, deux postes clés dont l'absence pose question et, à titre personnel, m'inquiète

J'aimerais savoir où nous en sommes de ces deux postes clés qui sont censés insuffler et coordonner l'application des décisions prises ici, dans cette assemblée.

Je vous remercie.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT.- Je me permets d'intervenir une deuxième fois pour rebondir dans la continuité des propos de Patrick AYACHE, puisque vous avez fait référence à la collectivité départementale qui relance la deuxième génération des contrats P@C, comme vous l'avez dit très justement.

En référence au rapport n°10 sur la grande bibliothèque, dans lequel vous attendez 2 M€ de la part de la collectivité départementale, je voudrais m'arrêter un instant sur les contrats P@C.

Je n'ai pas bien compris ce que vous avez dit.

Dans votre propos introductif, vous avez alerté les communes, leur demandant de faire remonter au Département leurs projets de commune. Il me semble que dans le fonctionnement des contrats P@C, il y a un comité de pilotage porté par Grand Besançon Métropole, qui après, de concert avec le Département, dans le cadre des politiques publiques portées par le Département, se retrouvent pour pouvoir observer les priorités portées par Grand Besançon Métropole pour voir si elles sont en accord avec la politique départementale.

Je crois qu'ici, c'est mon devoir, en tant que 1^{er} Vice-Président du Département, d'alerter l'ensemble des communes.

En mars 2022, vous avez été conviée par la présidente du Département à un déjeuner de travail, avec l'ensemble des présidentes et présidents d'EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale), pour évoquer ces contrats de 2^e génération P@C.

Ce sont quand même 92 M€ que le Département porte en direction des communes.

Mi-avril, vous avez reçu une note de cadrage de la part du Département pour pouvoir, par secteur, et dans le cadre de votre comité de pilotage au sein de Grand Besançon Métropole, réunir les différentes orientations, les différents projets qui étaient plutôt d'intérêt communautaire et ceux plutôt d'intérêt communal.

Force est de constater que lors de la réunion du comité de pilotage du 7 juillet dernier auquel certains ici ont participé, nous avons vécu un grand flou avec une réunion qui n'était pas forcément préparée de

votre part, avec des élus présents qui siégeaient dans ce comité de pilotage et qui n'étaient pas du tout au courant de cette note de cadrage ni des engagements portés par le Département. Nous nous sommes ainsi retrouvés dans un mal-être et dans un malaise territorial par rapport aux actions à porter.

Je voudrais quand même attirer ici l'attention de tous les maires, de tous les élus qui siègent au titre de leur commune, pour rappeler que le Département porte un projet territorial en direction des communes, qu'il y a 92 M€ portés, entre 17 et 18 M€ à destination de Grand Besançon Métropole. Vous avez tout intérêt à ce qu'il y ait vraiment ces temps de concertation pour savoir quels projets seront portés tant à l'échelon bisontin qu'à l'échelon des 68 communes composant notre communauté urbaine, car la réunion du 7 juillet, un peu à l'instar de ce qu'a évoqué Patrick AYACHE, ne peut pas nous satisfaire, ni vous ni moi, dans la façon dont elle a été menée. C'est donc mon rôle aussi d'attirer l'attention de tous sur ces contrats P@C.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vais répondre à l'ensemble des questions posées, sauf s'il y en a d'autres.

Dans un premier temps, je reviens sur ce qui a été vécu au cœur d'un quartier de la ville de Besançon. Je vais commencer peut-être à l'envers de ce que nous avons l'habitude de nous dire. Il n'y a pas de marché parallèle ni de marché de stupéfiants s'il n'y a pas de consommateurs. Je constate tous les jours que les gens regardent ces drames, cette dégradation, ce trafic, comme si personne n'était au courant ni responsable de ce qui arrive. Je trouve cette discrimination absolument insupportable pour les habitants de Planoise qui y vivent au quotidien, d'être tous les jours à côté des personnes qui vendent cette drogue. Ils ne vendent pas cette drogue massivement aux Planoisiens, ils les vendent à des gens qui habitent nos territoires. Je tiens à le dire, parce que l'on passe très souvent à la question de fond de cette problématique du trafic. S'il n'y avait pas de consommateur, il n'y aurait pas de marché. Il n'y aurait pas de gens prêts à se tuer pour des millions d'euros. C'est la première chose que je tenais à dire.

Je tiens aussi à dire que mes propos sont extrêmement maîtrisés et je les tenais dès la campagne électorale des municipales. Nous savons que pour lutter contre un trafic installé depuis 30 ans, qui n'a cessé d'augmenter, de croître, – nous sommes en France un des pays d'Europe les plus consommateurs de psychotropes – nous savons qu'il est nécessaire d'avoir toutes les compétences, toutes les forces réunies, nombreuses pour lutter contre un tel trafic. Je répète qu'il y a un devoir que nous avons tous, mais il y en a un important, celui de la protection de la population. Vous me direz ce que vous voudrez et vous n'en serez sans doute pas heureux, mais un des devoirs régaliens de l'État est la protection de la population. Lorsque nous sommes à ce niveau de mise en danger de nos habitants, je parle bien de cela.

Par ailleurs, certains voudraient me faire dire que j'ai des problèmes avec la police nationale. Or je n'en ai aucun. La preuve, je suis à côté d'eux pour demander plus de renforts, plus de moyens. Il faut le dire. Malgré un certain nombre d'efforts depuis deux ans, nous avons, sur une ville de 117 000 habitants, le soir, au mieux – je ne suis pas capable de vous indiquer la moyenne – 3 équipages de police. Je ne vous parle pas de deux voitures de la BAC ni d'une autre voiture avec des chiens spécialisés, mais de trois équipages, trois voitures sur toute la ville de Besançon. Si vous considérez et si vous croyez que face à la crise que vivent les Planoisiens, à partir de 19h, cela peut être suffisant pour la police elle-même. Pour eux, – je suis à côté des policiers –, je vous le dis, ce n'est tout simplement pas pensable. J'interpelle donc le ministère de l'Intérieur pour qu'il nous accompagne sur un renforcement des moyens pour lutter contre cette gangrène qui habite notre jeunesse, car c'est bien notre jeunesse. Ce n'est pas celle des autres quartiers, mais c'est la nôtre qui est abîmée, que ce soit les consommateurs comme les dealers.

Si vous avez la possibilité de me dire comment, dans tous les territoires aujourd'hui atteints par ce mal, nous réussirons à avoir la prétention de dire que nous irons sur un résultat. Je le dis aujourd'hui, je ne mentirai pas aux Bisontins ni aux habitants.

Je dis que nous mettrons tous les moyens qu'il faut, ensemble, main dans la main.

Même lorsque l'on fait un recours auprès de l'État, c'est pour interpeller le ministère sur le danger et la gravité dans lesquels nous nous trouvons.

Je suis désolée, je ne suis pas en train de vendre de la marchandise, de faire du marketing, ni de faire de la politique politicienne, mais je dis que nous avons besoin d'être ensemble, y compris les habitants. Je ne mentirai jamais à ces habitants !

Je ne dirai jamais que j'aurai la solution demain aux problèmes auxquels ils sont confrontés, malheureusement.

Je tiens quand même à dire que cette nuit, lorsque ces deux jeunes viennent tirer sur la place, là où quelques jours avant, ils ont fait mourir un enfant de 15 ans, – parce qu'à 15 ans, c'est un enfant –, ces jeunes gens d'une vingtaine d'années, qui ne sont donc pas beaucoup plus vieux, sont en dehors du circuit. Ils ne craignent rien. Ils sont sous les caméras, en présence de la police qui intervient d'ailleurs très rapidement. Ils finissent par lui échapper, mais ils sont rattrapés grâce à nos agents, à l'investissement de la ville de Besançon sur cette question.

Je tiens à dire aujourd'hui que je salue le travail réalisé, et je salue surtout le renfort, dont nous avons bénéficié ces derniers jours pour être justement présents, pour ne pas lâcher le terrain, pour leur dire « il n'est pas question que vous reveniez sur ce terrain avec vos armes, vos kalachnikovs ou autres ». Voilà ce que j'ai à dire. Maintenant, nous verrons les résultats.

Chacun va s'y mettre. J'espère que vous participerez tous et que vous demanderez à côté de la police nationale toujours plus de renforts pour y mettre les moyens adaptés.

S'agissant de la sortie de la COMUE, je tiens à rappeler toutes les prises de parole que nous avons eues ici en Conseil, mais aussi lorsque nous sommes en représentation au Conseil d'Administration, que ce soit au Conseil d'Administration de l'Université de Franche-Comté ou de l'Université de Bourgogne-Franche-Comté, c'est-à-dire la COMUE.

Nous leur disons chaque fois : « vous êtes en train de tuer l'outil moteur de la Bourgogne-Franche-Comté. Vous cherchez la guerre des territoires, celle qui est d'un autre siècle. Nous avons besoin d'une communauté scientifique et de recherche ».

Or cette communauté scientifique et de recherche ne s'intéresse pas aux territoires des villes et des villages. Elle ne cherche pas à savoir si elles appartiennent à un territoire administratif.

La recherche dépasse largement ces frontières et demande une gouvernance cohérente.

L'Université de Bourgogne va jusqu'au bout. Elle décide de vouloir démanteler ce qui faisait notre prestige.

Je vous dis que sont en train de se structurer des écoles doctorales qui ne sont pas à l'Université de Bourgogne.

Aujourd'hui, structurellement, elles sont rattachées à l'Université de Bourgogne-Franche-Comté.

On ne se retire pas comme cela d'une COMUE. Cela mettra au moins un an et demi. Ils mettront en difficulté l'ensemble de leurs collaborateurs, des étudiants, mais nous sommes là et nous serons à côté d'eux pour faire en sorte que raison revienne et que nous soyons toujours plus forts dans ce domaine qui fait l'animation de nos territoires, qui fait vivre aussi nos entreprises.

Nous sommes bien sûr à leur côté, aux côtés de l'Université. J'ai toujours dit que je ne me mettrai jamais à contre-courant des décisions de l'Université de Franche-Comté même s'ils avaient commencé à se dire que s'il fallait accepter le bi-site, des négociations pouvaient avoir lieu, sauf que c'était un faux problème, puisque de toute façon, réglementairement, ce n'est pas possible.

Je regrette que les propos n'aient pas été tenus clairement depuis longtemps.

Trop de mois, trop d'années sont passées sans que les choses n'aient été dites clairement pour éviter un faux débat. D'ailleurs, vous retrouverez dans tous les courriers que nous avons envoyés au ministère, dans ceux que nous avons envoyés à la COMUE, dans ceux que nous avons fait connaître à la presse, que nous avons toujours été dans ce sens.

Que ce soit le travail de Benoît VUILLEMIN ou celui de Catherine BARTHELET, nous avons toujours été dans le même sens, celui du soutien pour une université forte, pour des laboratoires renforcés, pour contrôler, travailler, maîtriser, même renforcer la recherche.

La preuve, nous avons mis 7 M€ supplémentaires au moment de la négociation du CPER (Contrats de plan État-Région).

Je vous rappelle, pour que vous ayez des éléments en tête, que les collectivités mettaient, à côté de leur Université de Bourgogne-Franche-Comté, dans la négociation du CPER, 15 M€ répartis de la façon suivante : 7 M€ du Grand Besançon, 4 M€ de Belfort et 4 M€ pour les autres collectivités.

Évidemment, je ne parle pas de la Région, car c'est une compétence directe de la Région. Nous avons donc toujours été très fortement à côté de l'Université.

Nous sommes dans une période tout à fait singulière. D'ailleurs, je tiens à saluer le fait que le Conseil Départemental avait ouvert aussi des financements pour soutenir justement le plan de relance et le CPER pour s'assurer le renouvellement de nos campus et de nos laboratoires de recherches. Je tiens à le saluer, car c'est une nouvelle politique qu'il est important de mener. Nous savons que cette recherche est au cœur de notre territoire, du Département et de la Région.

Pour revenir sur la question de la relation avec le Conseil Régional, j'ai été extrêmement claire dans mes propos.

J'ai dit que la Région avait choisi, et l'ensemble des groupes politiques ont suivi, y compris celui auquel j'appartiens.

Cela consiste à dire « nous avons des territoires identifiés comme étant très vulnérables et fragiles ». Je crois qu'il y a 17 secteurs identifiés. Cela a amené à regarder l'enveloppe, parce que, et tu as raison, nous sommes tous confrontés à une crise budgétaire violente et nous serons amenés à en rediscuter très régulièrement ces prochains mois.

Je dois dire quand même que soutenir nos territoires les plus vulnérables, c'est essentiel, et nous sommes tous d'accord pour la solidarité.

Pour autant, je trouve que la réduction étalée, puisque ce sont 0,4 M€ de moins par an attribué pour la dynamique de notre territoire, est majeure, importante et j'espère bien que dans les autres politiques, nous saurons travailler sur des projets structurants.

Nous savons que si un territoire n'avait pas de pôle structurant fort et dynamique, si nous devenions tous vulnérables et fragiles, ce ne serait pas la meilleure des solutions.

J'interpelle de nouveau le Conseil Régional sur la force structurante de nos pôles métropolitains et l'importance que nous avons à être vigilants sur les moyens que nous devons garantir et assurer.

La preuve en est faite avec la crise que nous vivons concernant l'Université.

Les fonctions très structurantes des métropoles font vivre aussi l'ensemble des territoires qui y sont associés d'une façon ou d'une autre.

C'est ce point que je souligne dans les choix, et c'était de mon devoir d'avertir que nous avons effectivement, dans les discussions avec nos différentes collectivités et l'État, des choix cruels.

Nous aurons aussi à adopter des choix sans doute difficiles, mais je tenais quand même à le dire : nous sommes tous confrontés à des choix cruels.

Je rappelle que nous pourrions largement être fragilisés, ce à quoi il faut être vigilant.

C'est pour cela que je tenais à le dire aujourd'hui.

Monsieur CROIZIER, nous avons besoin de cadres dynamiques importants, qui sont là pour piloter l'ensemble de nos services.

Bien sûr, nous avons cette préoccupation du recrutement du (ou de la) DGST et du directeur (ou de la directrice) de l'économie.

Ce sont bien différents concours de recrutement ouverts et qui s'opèrent.

Ce n'est pas non plus dans les périodes d'été que l'on trouve facilement des personnes.

Je tiens à dire que nous avons tous dans nos territoires de nombreux mouvements et des difficultés en termes de recrutement.

Nous allons nous dire les choses très honnêtement, nous ne sommes pas les territoires les plus attractifs en termes de rémunération.

Nous reparlerons des besoins, des investissements que nous avons à faire, mais surtout du volet fonctionnement.

Patrick, je tiens à dire que les financements sont essentiellement de l'investissement et non du fonctionnement. Tu sais très bien que ce n'est pas du tout du même ressort.

Je tenais à vous dire les choses. C'est une rentrée très sérieuse, très grave.

Nous aurons des choix importants à faire.

Je ne l'ai pas dit dans mon propos d'entrée de façon plus forte. Je ne sais pas si la guerre en Ukraine durera encore longtemps, mais les spéculations qui y sont associées nous amènent à des inflations de tout. Nous y reviendrons.

Nous verrons que cela pourrait nous toucher sur le long terme.

Il est important que nous l'ayons tous en tête et nous devons en être conscients par rapport aux choix que nous aurons à faire plus tard.

Y a-t-il d'autres interventions ?

M. CROIZIER.- Merci. Je ne sais pas si nous l'avons fait, mais je voudrais présenter mes condoléances à la famille du jeune homme décédé.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous l'avons tous fait. Nous étions sur place.

M. CROIZIER.- Concernant les recrutements, permettez-moi de dire que le directeur de l'économie a démissionné depuis sept mois. Ce n'est donc pas un sujet lié à la période estivale.

Quant au DGST, nous connaissions sa date de départ à la retraite depuis de nombreuses années.

Il y a certainement eu un manque d'anticipation.

En tout cas, cela me semble être deux postes absolument fondamentaux pour la mise en œuvre de nos investissements.

Je vous confirme, en ce qui concerne au moins le directeur de l'économie, que nous ne sommes pas les plus attractifs, et ce pas uniquement en termes de rémunération, mais aussi concernant nos politiques publiques.

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est vous qui le dites.

Je vous propose maintenant de commencer l'ordre du jour du Conseil Communautaire.

Je commence tout d'abord par excuser Gabriel BAULIEU qui a dû se faire opérer aujourd'hui.

Je n'ai pas demandé de nouvelles, mais je crois que son opération s'est bien passée.

Nous avons les pouvoirs d'Aline CHASSAGNE à Hasni ALEM, de Julie CHETTOUH à Nicolas BODIN, de Sébastien COUDRY à Marie ZEHAF (après son départ), de Cyril DEVESA à Claudine CAULET (après son départ), d'Abdel GHEZALI à Yannick POUJET, de Pierre-Charles HENRY à Christine WERTHE, de Carine MICHEL à Juliette SORLIN (après son départ), de Marie-Thérèse MICHEL à Anthony POULIN, de Laurence MULOT à Karine DENIS-LAMIT (après son départ), de Maxime PIGNARD à Ludovic FAGAUT, de Jean-Hugues ROUX à Sylvie WANLIN (à partir de son départ), de Romain VIENET à Christian MAGNIN-FEYSOT, de Daniel PARIS à Émile BOURGEOIS, de Claude MAIRE à Olivier LEGAIN, d'Yves MAURICE à Pascal ROUTHIER, de Nadine DUSSAUCY à Marie-Jeanne BERNABEU, de Gabriel BAULIEU à Catherine BARTHELET, de Benoît VUILLEMIN à Daniel HUOT (à compter de son départ), de Philippe PERNOT à Lorine GAGLIULO, d'Alain BLESSEMAILLE à Jacques KRIEGER, de Damien LEGAIN à Jacques ANDRIANSEN et de Karima ROCHDI à Agnès MARTIN (à partir de son départ).

Sont également absents Thomas JAVAUX, Roger BOROWIK, Hugues TRUDET, Bernard LOUIS, Jamal-Eddine LOUHKIAR, Sadia GHARET et Patrick CORNE.

Je vous rappelle que nous avons deux éléments que nous pratiquons désormais pour le vote électronique. Nous avons décidé que les votes s'appliqueraient aux rapports n°7 à 10.

Nous vous avons également tous informés qu'il y avait un moment de convivialité, mais surtout une fresque du climat pour faire un travail collectif sur la façon dont nous voyons la trajectoire dans laquelle nous nous trouvons, pour connaître les mécanismes dans lesquels nous nous trouvons et la façon dont nous envisageons certains échanges entre nous, parce que nous avons besoin de discuter, de comprendre, et de nous dire quelles pourraient être les différentes solutions, si nous en avons.

Par ailleurs, La prochaine séance du Conseil Communautaire se déroulera le 3 octobre prochain à 18h.

Organisation de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole

Rapport n°1 - Désignation d'un secrétaire de séance
Approbation du procès-verbal de la séance du 23/06/2022

Mme LA PRÉSIDENTE.- S'agissant de cette désignation, les règles ont changé. Il faut une signature, donc une personne assez disponible.

S'adressant à Marie-Jeanne BERNABEU. L'acceptez-vous ? Merci beaucoup.

Êtes-vous d'accord pour la désignation de Madame BERNABEU comme secrétaire de séance ?
Pour l'approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2022 ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ?
Merci.

Rapport n°2 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des propos ou des demandes de précision ?
Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°3 - État des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous besoin de précisions ?
Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Commission n°02 : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique

Rapport n°4 - Avenant au protocole de partenariat « Contrat de Canal du Rhône au Rhin »

Mme LA PRÉSIDENTE.- Ce protocole de partenariat participe également à la réflexion sur le tourisme.
Y a-t-il des commentaires ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°5 - Pôle de compétitivité des Microtechniques - ProPulseur

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des demandes de précisions ?
Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci bien.

Rapport n°6 - Pôle de compétitivité des Microtechniques - PMT Health : « action collective pour la filière santé » - Avenant n°1 à la convention triennale 2021-2023

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous besoin de précisions ?
Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Commission n°05 : Mobilités, modes doux et nouveaux usages, infrastructures

Rapport n°7 - Avis de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole sur la mise en compatibilité du PLU de Besançon dans le cadre de la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement de la RN57

Mme LA PRÉSIDENTE.- La parole est à Yves GUYEN.

M. GUYEN.- Bonsoir à toutes et à tous.

Je rappelle que le 26 juin 2021, le Conseil de Communauté a exprimé un avis favorable sur le projet d'aménagement de la RN57 entre les Boulevards et Beure, et a donné mandat à la Présidente et au Vice-Président en charge de la Voirie, des Infrastructures et des Réseaux opérationnels, pour négocier des points d'amélioration.

L'État, maître d'ouvrage, a organisé une enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique et à la mise en compatibilité du PLU (Plan Local d'Urbanisme) de Besançon qui a eu lieu du 28 février au 31 mars 2022.

La Commission d'enquête a émis un avis favorable assorti d'une réserve et de recommandations à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) concernant ce projet.

La Commission d'enquête a également émis un avis favorable à la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Besançon.

S'agissant du contexte, il a été donné mandat à la Présidente et à son Vice-Président pour négocier un certain nombre de points d'amélioration :

- la recherche d'une réponse améliorée pour limiter la fracture urbaine provoquée par le passage de la RN57,
- la mise en place du plan de financement avec une participation de GBM de 25 %,
- la recherche d'une solution pérenne de report des trafics de transit des poids lourds (PL) sur l'autoroute à négocier avec l'État,
- la nécessité que le projet comprenne un volet paysager en rapport avec les sites traversés, prenant en compte la notion d'entrée de ville et un dimensionnement plus adapté de l'infrastructure,
- la recherche d'une consommation d'espace à optimiser, s'agissant des terres héritées d'une activité maraîchère.

Ces points d'amélioration concernent également :

- la réflexion pour limiter les risques d'accélération des flux et d'étalement urbain au-delà du territoire de GBM, en lien avec l'élaboration du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) et du PLUi ;
- des précisions sur les termes de réalisation des travaux, le calendrier et l'ensemble des aménagements à mettre en place par le maître d'ouvrage pour limiter les nuisances directes (sur le site et à proximité) et indirectes (notamment sur les itinéraires de déviation, substitution et shunts spontanés) pendant cette période.

L'État a organisé son enquête publique et la Commission d'enquête a émis une réserve concernant la création de l'aire de contrôle des poids lourds au lieu-dit Champ Melin, dont la pertinence n'est pas suffisamment démontrée.

La DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) a répondu favorablement en s'engageant à étudier l'implantation d'un tel dispositif en entrée sud de Besançon sur un périmètre plus large.

La Commission d'enquête a également émis 8 recommandations :

- Recommandation concernant les incidences environnementales du projet

La Commission d'enquête recommande que, dans la suite des procédures, ces aspects environnementaux fassent l'objet d'une plus grande vigilance.

La DREAL a pris acte de cette recommandation et s'engage à ce que ces aspects soient précisés lors des prochaines échéances de procédures.

- Recommandation en matière paysagère

La Commission recommande que le maître d'ouvrage s'attache à construire l'intégration paysagère de ce tronçon du contournement ouest en étroite partenariat avec les collectivités concernées.

La DREAL mettra en place une assistance à maîtrise d'ouvrage spécialisée sur les thématiques d'insertion paysagère et urbaine.

- Recommandation concernant les nuisances

La Commission recommande que le maître d'ouvrage s'attache à réduire dans toute la mesure du possible les nuisances sonores subies par les riverains.

La DREAL confirme son engagement à respecter les seuils réglementaires. Elle s'engage également à étudier les conséquences économiques, techniques et environnementales de la mise en place de protections acoustiques complémentaires sur les secteurs où cela n'était pas prévu jusqu'à présent.

- Recommandation concernant les alternatives au projet qui n'auraient pas été prises en compte

La DREAL répond que l'enquête a permis de bien mettre en évidence les difficultés rencontrées par les habitants des communes périphériques pour emprunter les transports en commun du fait de l'absence ou de l'insuffisance de desserte.

Dans ce cadre-là, l'État continuera d'œuvrer dans le sens du développement des infrastructures ferroviaires – cela concernait notamment la halte ferroviaire ouest et la ligne des Horlogers – et d'une offre adaptée afin d'offrir des alternatives crédibles au mode de transport routier.

Bien évidemment, cette réflexion a été également engagée avec la région Bourgogne-Franche-Comté, autorité organisatrice des transports.

- Recommandation concernant la problématique des échangeurs et des ronds-points

S'agissant de l'échangeur de Champ Melin, la Commission relève que le choix retenu n'offre pas des fonctionnalités équivalentes à celle de l'échangeur « à lunettes » proposé au préalable.

Elle constate que le choix de la variante retenue n'est pas d'une totale pertinence. L'aménagement d'un échangeur « à lunettes » offre des avantages indéniables en termes de mouvements rétablis, de coût et de desserte, notamment en ce qui concerne les accès poids lourds à Port Douvot. La DREAL répond que le maître d'ouvrage s'engage à réétudier avec soin sous forme d'une analyse multicritères les deux variantes d'échangeur proposées au niveau de Champ Melin, et à proposer un choix final tenant compte de l'ensemble des critères (fonctionnalité, lisibilité, sécurité, nombre de mouvements rétablis, accessibilité de la station d'épuration de Port Douvot aux poids lourds, impacts environnementaux et artificialisation des sols).

- Recommandation concernant les autres choix relatifs au tracé et aménagements spécifiques

La Commission constate que les itinéraires de substitution sont parfois complexes et empruntent des voies où pourraient se produire, notamment aux heures de pointe, des ralentissements, congestions, nuisances, problème de sécurité. La DREAL répond qu'au vu du contexte très contraint de l'aménagement, trois mouvements de l'échangeur de Saint-Ferjeux ne peuvent pas être rétablis dans le cadre du projet. Il s'agit de mouvements, dont le trafic est très-minoritaire (entre 30 et 60 véhicules/h en heure de pointe), trafic qui se reportera sur des itinéraires de substitution gérés par les collectivités locales.

- Recommandation concernant le Chemin des Vallières,

La Commission observe que le projet présenté ne prend pas en compte les différentes évolutions susceptibles de survenir et notamment la possible extension de l'activité Emmaüs.

La DREAL répond que l'aire de contrôle des poids lourds qui était proposée dans le cadre du projet d'aménagement de la RN57 permettait de créer une zone tampon donnant l'accès depuis la RN57 aux activités riveraines, sans pour autant ouvrir l'accès au quartier.

- Recommandation concernant la sécurisation des accès privés de la rue de Dole (suite aux observations de la rue de Dole)

La Commission recommande que les contacts soient réactivés entre les diverses parties prenantes et les riverains. Il est à noter que dans cette partie prenante, vous avez le Conseil Départemental.

La route étant départementale, il y aura un travail à faire ensemble.

Concernant l'avis favorable de la Commission d'enquête sur la partie plus technique, vous avez lu l'ensemble du dossier. Je n'y reviens pas, mais je me tiens à la disposition des uns et des autres, notamment sur les conclusions motivées de la Commission d'enquête où vous retrouvez un certain nombre de points repris par la Commission qui constate d'une part que la RN57 est un acte structurant de dimension nationale et européenne. Elle permet d'une part de répondre à des besoins de transport à longue distance concernant un transit national et international. Elle participe d'autre part à la satisfaction d'un fort besoin de mobilité locale, qui s'exerce à l'échelle de la métropole régionale de Besançon et des territoires voisins.

Concernant les incidences environnementales du projet, la Commission constate qu'en matière de qualité de l'air, le projet permet de réduire les émissions de polluants atmosphériques.

J'ai relevé les points les plus importants. S'agissant des nuisances, la Commission constate que le maître d'ouvrage s'en tient aux limites réglementaires.

Concernant les modes actifs, la Commission note que le projet, outre son volet strictement routier, prend en compte de manière très significative la nécessité de proposer des alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle par l'aménagement de voies pour modes doux en site propre et paysagé, ainsi que la création de passerelles de franchissement de la RN57 et du Doubs.

Ceci se traduit notamment par le fait qu'environ un tiers du coût total du projet est dédié à des aménagements visant l'amélioration des modes de transports alternatifs dans le secteur géographique concerné.

Concernant les transports publics, nous sommes sur la partie halte ouest. Il a été remarqué que le train peut constituer un moyen complémentaire et attractif de satisfaire les besoins en transport à l'échelle métropolitaine en mettant en place une offre adaptée en termes d'horaires et de cadencements.

La Commission regrette que le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, chef de file de la mobilité et autorité organisatrice du transport ferroviaire, n'ait pas souhaité donner suite à ses demandes d'information sur la politique et les actions de la Région.

Concernant le développement et l'attractivité de la métropole de Besançon, la Commission d'enquête constate que le projet soumis à l'enquête publique constitue un objectif majeur à achever dans les meilleurs délais.

Concernant l'effet de « coupure » du tissu urbain susceptible d'être éventuellement induit par l'aménagement projeté, la Commission considère que le projet prend en compte cette situation et met en œuvre une série de dispositions destinées à réduire ces aspects de « coupure », notamment par les aménagements consacrés aux modes actifs et aux transports en commun.

Concernant la périurbanisation, il faut le lire, car nous parlons notamment du ZAN (Zéro Artificialisation Nette) et des réflexions sur la mise en œuvre à l'échelle de l'agglomération en lien avec les communes périphériques pour parvenir à penser que l'amélioration des conditions de circulation sur la RN57 n'aura pas pour conséquence un développement de la périurbanisation, laquelle peut désormais être strictement encadrée.

Concernant le trafic poids lourds, la Commission prend acte de la réponse du maître d'ouvrage à propos de la distinction à établir entre le présent projet d'aménagement de la section entre « Les Boulevards » et Beure et la problématique du transit des poids lourds sur la RN83.

La commission note cependant que ce trafic depuis et vers la RN83 affecte par construction celui de la section de la RN57 faisant l'objet du présent projet.

Il est à noter que la Commission a constaté en particulier que le trafic poids lourds (PL) s'est fortement accru entre 2016 (1 198 PL/jour) et 2017 (1 750 PL/jour) sur la voie des Mercureaux et qu'il s'est stabilisé à ce haut niveau ensuite.

La commission note surtout que ce trafic PL s'est également fortement accru entre 2016 (2 982 PL/jour) et 2017 (3 230 PL/jour) sur la RN57 à Micropolis et qu'il est globalement stable depuis lors.

En ce qui concerne les coûts du projet, la Commission prend acte de la réponse du maître d'ouvrage et du communiqué de presse de Monsieur le Préfet du Doubs en date du 22 décembre 2021 indiquant que les différents partenaires ont trouvé un accord sur les modalités de financement du projet, sous réserve de la confirmation des différentes assemblées délibérantes.

Un tiers du budget est consacré au développement des modes doux et des transports en commun qui n'auront, de fait, plus à être financés par les collectivités territoriales, par ailleurs partenaires du projet.

Après, je n'ai pas d'autres commentaires à faire sur la partie de la Commission d'enquête.

Il est simplement noté, s'agissant de l'avis de la Commission, qu'au vu de l'ensemble des considérations exposées ci-avant, la Commission estime, in fine, que les atteintes à la propriété privée, le coût financier, les inconvénients d'ordre social, la mise en cause de la protection et de la valorisation de l'environnement et l'atteinte éventuelle à d'autres intérêts publics comportés par le projet ne sont pas excessifs eu égard à l'intérêt qu'il présente.

C'est pour cela que la Commission émet un avis favorable.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Y a-t-il des demandes de parole ?

M. FAGAUT.- Merci de cette présentation, Monsieur le Vice-Président.

Concernant cet avis à rendre, bien sûr, nous y sommes favorables moyennant les recommandations de la Commission d'enquête que vous avez énumérées. Je ne reviendrai pas dessus.

En revanche, Madame la Présidente, je voudrais m'adresser à vous sur deux questions auxquelles je voudrais avoir des réponses assez précises, notamment concernant le CPER 2021-2027.

Je parle sous couvert du Vice-Président de la Région. Il me semble que ce sont 680 M€ confondus État et Région. Où en sommes-nous concernant la RN57 ?

Dans ce que j'ai pu lire, au niveau du Contrat de Plan État-Région notamment sur le thème n°8 sur les mobilités multimodales, il est clairement évoqué, je cite, que « la nouvelle programmation prendra le relais à partir de 2023, puisque le volet mobilités 2015-2020 n'était pas encore mené à son terme fin 2020 ».

Où en êtes-vous dans les négociations et les échanges dans le cadre de ce CPER, volet mobilités ?

Quant à la deuxième question, je vous l'avais déjà posée, mais je n'avais pas eu de réponse satisfaisante.

Dans le cadre de vos échanges avec l'État, puisque vous avez de bonnes relations avec l'État, où en êtes-vous dans vos échanges avec les ministères, notamment pour pouvoir porter ce projet fort ? Quel est votre portage politique aujourd'hui ?

Car c'est ce que nous attendons aujourd'hui de la part d'une présidente ou d'un président d'exécutif, au plus haut sommet de l'État pour pouvoir aller chercher d'autres sources de financement qui viendraient vraiment dans tout cela.

Je voudrais donc savoir où vous en êtes tant sur la partie CPER que sur la partie portage politique au plus haut sommet de l'État notamment. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres demandes de parole ?

M. CROIZIER.- Un petit mot très rapide.

Évidemment, je ne vais pas revenir sur les enjeux de ce contournement, mais je suis ravi que la Commission ait fait le constat que notre projet était équilibré, qu'il répondait à la fois à améliorer la qualité de l'infrastructure routière et à limiter le recours aux véhicules individuels.

Pour moi, il était important, dans ma décision, que la Commission puisse le valider et l'analyser ainsi. Cela montre que nous avons pris la bonne décision.

Ensuite, dans l'étape suivante, comme vient de le dire Monsieur FAGAUT, il s'agit d'assurer le respect des niveaux de financement de chaque partenaire et de discuter avec la Région mais aussi avec l'État dans ce sens.

Je compte sur vous, après le vote de ce soir, pour porter ce projet politiquement. Nous en avons besoin. Je le ferai à mon échelle au niveau de l'Assemblée et au niveau des ministères.

Nous avons besoin d'être unis sur ce sujet, et la décision de ce soir doit définitivement acter notre unité. Dans le cadre de votre présidence, vous avez aussi une responsabilité dans ce sens.

Pour finir, je voudrais simplement dire que ce projet n'est pas incompatible avec d'autres projets orientés vers un transport collectif que nous pourrions porter.

J'ai rencontré la semaine dernière le directeur régional de la SNCF. Je rencontrerai la présidente de Région dans les semaines ou les mois qui viennent.

Je souhaite que nous nous engagions sur cette halte ferroviaire à l'Ouest bisontin, car elle m'apparaît extrêmement importante à la fois pour l'hôpital, pour le développement de la zone Témis Santé.

Ce n'est pas moi qui le dis, mais les plus anciens parmi nous le disent : cela fait plus de 10 ans que nous en parlons. Plus personne aujourd'hui ne comprendrait une nouvelle attente de 10 ans.

Cet autre sujet n'est pas contraire à notre décision de ce soir, mais complémentaire. Je vous remercie.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres interventions ?

M. POULIN.- Bonsoir à tous.

En effet, comme cela a été rappelé en début de séance, nous sommes dans un moment où nous prenons des choix décisifs. Un projet pensé il y a 10 ans n'est peut-être plus aussi pertinent aujourd'hui. Prendre la bonne décision ce soir ne me semble pas être un vote favorable à ce dossier.

Je m'explique. Nous l'avons dit, écrit. Nous le réaffirmons ce soir. Pour les écologistes, ce projet de doublement sous forme d'autoroute urbaine n'est ni une solution ni une option à l'heure de l'accélération du changement climatique, de la crise énergétique et de l'explosion des coûts dans tous les domaines.

Au regard de ce contexte, et au regard également de plusieurs remarques présentes dans l'enquête publique qui n'ont pas toutes trouvé de réponse, le projet de doublement de la RN57 me semble archaïque.

Je ne développerai pas en détail l'ensemble des arguments que nous avons déjà écrits sur l'artificialisation des sols, les pollutions, les solutions de mobilité alternatives, la fracture urbaine et sociale induite par cet équipement, le bruit, le trafic des poids lourds, mais j'insisterai sur un point.

Après l'été que nous venons de vivre, nous ne pouvons plus faire comme si rien ne s'était passé. Ce sont bien les émissions de gaz à effet de serre accélérant le réchauffement climatique qui nous ont fait vivre le stress écologique de cet été avec la canicule, les pénuries d'eau, les mégafeux.

Les scientifiques du GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat) estiment que c'est dans le milieu urbain qu'un certain nombre d'actions sont décisives, et notamment en matière de mobilité dans les pays occidentaux, la nécessité de réduire en urgence toutes les sources de pollution, dont les véhicules thermiques.

Notons d'ailleurs que 55 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire du Grand Besançon sont liés aux transports. Ce sont donc les transports notre principal levier de transition à activer.

Or toutes les études d'experts le montrent, et c'est en creux dans certaines analyses présentes dans l'enquête publique : la mise en deux fois deux voies d'une route augmente le trafic de manière mécanique. Doubler une route, c'est augmenter le nombre de véhicules qui l'empruntent, et, très vite, à moyen ou long terme, ce sont de nouveaux « bouchons ».

Ce projet d'autoroute urbaine ne règle donc rien. Pour moi, c'est pire, il fait semblant de régler quelque chose, d'apporter une solution qui n'en est pas une, à moyen et long terme.

Nous avons encore la possibilité de faire tout à fait différemment, d'apporter des solutions aux problèmes des mobilités quotidiennes de nos habitants sans mettre en péril leur santé et le climat. Construire une politique de planification écologique, et c'est le mot d'ordre de la Première ministre, ce n'est pas réduire le nombre de « bouchons », mais c'est offrir des alternatives réelles à la voiture individuelle. Il y en a dans ce projet, mais il conviendrait d'aller encore beaucoup plus loin.

En bref, au quotidien, nos habitants n'ont pas besoin d'une deux fois deux voies sous forme d'autoroute urbaine, mais ils ont besoin de pouvoir se déplacer autrement, sans dépendre quotidiennement de la voiture individuelle qui coûte de plus en plus cher à tous les ménages.

Et cela tombe bien, pour une fois, il semble que nous ayons de l'argent, 130 M€ mobilisables sur des solutions de mobilité.

Dans un contexte de raréfaction des deniers publics, utilisons ces millions au mieux pour apporter de réelles solutions durables.

Par exemple, et je l'avais déjà dit, avec 130 M€, nous pourrions réhabiliter ou construire 18 gares dans le Grand Besançon, ou encore aménager de nouvelles dessertes en transport en commun.

Une nouvelle fois, ce rapport, plus que les autres, nous amène à choisir la société que nous voulons.

Pour les écologistes, l'horizon est celui d'un territoire neutre en carbone en 2050, un territoire qui innove en osant faire de la sobriété, de la transition écologique, la clé pour solutionner les problèmes du quotidien.

Ce rapport nous propose l'inverse.

C'est la raison pour laquelle je vous invite à ne pas le voter.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui d'autre souhaite intervenir ? Philippe CREMER d'abord. J'ai oublié de donner la parole à Aurélien LAROPPE sur la dimension modification du PLU.

M. CREMER.- Bonsoir. Je suis d'accord avec les propos d'Anthony POULIN.

J'aimerais juste insister sur un point. Ce projet va ghettoïser le quartier de Planoise, un quartier de 22 000 habitants qui va se retrouver coincé entre la RN57, la rue de Dole et son prolongement.

Ce sera plus de bruit, plus de pollution pour Planoise. Ce n'est pas ainsi que l'on envoie un message positif à cette population qui souffre tous les jours, qu'on lutte contre les trafics qui empoisonnent la vie des habitants. Il faut avoir des projets qui intègrent ces quartiers et non qui les ghettoïsent.

Nous n'en sommes pas à « Banlieue 13 », mais nous nous en approchons. Pour toutes ces raisons, le groupe « Génération.s » votera contre ce projet.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui d'autre souhaite intervenir ? Hasni ALEM.

M. ALEM.- Merci beaucoup. C'est vrai que ce projet existe depuis un certain nombre d'années. Si je me souviens bien, au départ il y avait l'idée de construire un tunnel justement dans l'optique d'éviter les nuisances sonores qui pouvaient exister.

Dans le rapport que nous venons de voir et dans la réponse de la DREAL, je sens qu'il y a cette préoccupation qui était très forte pour nous, du respect des habitants du quartier populaire de Planoise du fait que la fracture urbaine ne devait pas être encore plus amplifiée, mais qui n'a pas été suffisamment prise en compte.

Il faudra aller plus loin à ce niveau-là, parce que si nous restons au niveau tel qu'il est dit dans le rapport, si je l'ai bien lu, on ira jusqu'au niveau recommandé des seuils et on ne fera pas plus de travail.

Ce n'est donc pas prendre complètement en considération le bien-être de plusieurs dizaines de milliers d'habitants de notre agglomération, ce qui me semble être extrêmement problématique.

Un deuxième élément n'a pas été assez abordé. Je veux parler de la question qui me semble être importante concernant le financement qui n'est toujours pas acté.

Si je me souviens bien, nous avons dit ici, à l'unanimité, mais peut-être que je me trompe, que nous irions sur un maximum de 25 %.

Pour l'instant nous n'avons pas le financement totalement bouclé par rapport à cette infrastructure.

Il y a donc toujours ces questions que nous devons nous poser.

Pour terminer, et je pense que cela doit vraiment nous animer toutes et tous ici, la question de la politique de transport du XXI^{ème} siècle telle qu'on la souhaite, décarbonée et soutenable écologiquement, ne peut pas se concevoir simplement avec ce type d'aménagement.

Dans cette réponse, il y a par exemple la question de la halte ferroviaire ouest qui est importante, mais pour l'instant, si j'ai bien compris, nous avons du mal à avancer sur cette question.

Il faut donc impérativement avancer si nous voulons réussir à pouvoir mettre en place une politique de transport décarboné. Il y a aussi la question des modes doux et de la désynchronisation des horaires de travail, la question du télétravail, des transports en commun, comment favoriser les transports en commun.

C'est d'une politique globale dont nous avons besoin.

Si nous ne parvenons pas à avancer sur cette politique globale, nous aurons simplement réglé un problème, car je considère qu'il y a tout de même un vrai problème sur cette question des embouteillages. Lorsque l'on prend sa voiture pour entrer ou sortir de Besançon, c'est extrêmement compliqué à certaines heures. Cela étant, nous n'aurons réglé qu'un problème et nous nous retrouverons dans une situation, dans 30 ou 40 ans, où nous aurons des villes devenues invivables si nous ne réfléchissons pas à cette question.

Les éléments importants concernent ainsi la question de la résorption de la fracture urbaine, celle du traitement des nuisances sonores et de la pollution aux particules pour les habitants de Planoise, et celle du financement qui pour l'instant n'est pas bouclé.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. MICHAUD.- Bonsoir. Je voulais m'exprimer en tant que Président du SCoT dans notre agglomération. Je vous rappelle que dans notre document du SCoT approuvé figure bien cet aménagement.

Je vous rappelle aussi que le schéma a été approuvé quasiment à l'unanimité, moins une voix, mais la voix qui s'est exprimée n'était évidemment pas contre cet aménagement.

C'est un aspect important, lorsque l'on a des documents prospectifs et en matière d'aménagement du territoire qui ont été approuvés, de s'y conformer.

Effectivement, c'est un projet ancien, mais il répond à des problématiques d'aménagement antérieures.

Un certain nombre de personnes sont venues habiter en périphérie, car elles n'avaient pas d'autre choix.

Aujourd'hui, ces personnes travaillent en majorité sur le territoire, elles ont besoin de se déplacer et d'avoir un certain confort au niveau de leurs déplacements.

Évidemment que nous devons prendre en compte tous les aspects et faire des efforts en matière de développement d'alternatives à la voiture individuelle. C'est une évidence, et c'est pour cela que nous travaillons tous. C'est pour cela d'ailleurs que nous avons aujourd'hui des documents d'urbanisme qui vont tenir compte de cela. C'est extrêmement important d'en tenir compte pour l'avenir, mais nous ne pouvons pas faire table rase du passé et oublier tout ce qui s'est passé.

Je vous rappelle que nous n'avons pas développé suffisamment de logements sur notre territoire pour répondre aux besoins de nos habitants. Nous avons une politique qui a mené à des tarifs du foncier de plus en plus élevés. Nous avons donc cette responsabilité.

Aujourd'hui, le Grand Besançon, c'est un peu moins de 120 000 habitants sur Besançon et environ 80 000 sur la périphérie. Quand j'entends les élus bisontins s'exprimer majoritairement contre ce projet, j'ai l'impression parfois qu'ils oublient un peu que les décisions prises à Besançon impactent un territoire beaucoup plus important. Les élus de la périphérie ne sont pas forcément toujours les grands méchants, et je rappelle les mots de certains. Je pense que c'est important.

Aujourd'hui, la majorité qui s'est exprimée à plusieurs reprises est bien celle qui a approuvé ce projet à plusieurs reprises. Il faut donc voter ce projet aujourd'hui, être vigilant sur tous les points soulignés par Yves GUYEN en matière de protection pour les habitants, de bruit, sur tous les aménagements en faveur des alternatives à la voiture, mais il faut voter ce projet, c'est indispensable, et il faut le voter d'autant plus que nous devons, vis-à-vis de l'État et des partenaires financiers, montrer une forte volonté.

Anthony POULIN indique qu'avec un tel investissement on pourrait faire beaucoup de choses. Oui, derrière, on peut faire beaucoup de choses, mais on peut aussi dire que derrière tout cela, il y a aussi du fonctionnement qui impactera notre collectivité. Lorsque l'on a un projet comme celui-ci, qui a été réfléchi, pensé depuis de nombreuses années, qui a subi de nombreuses approbations, je crois qu'il n'y a pas à hésiter, on vote pour.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui souhaite intervenir ?

M. VUILLEMIN.- Bonsoir. Je vais être très bref.

Je voudrais simplement me faire le porte-parole des habitants du secteur du Plateau qui, tous les jours, le matin, le midi pour certains, le soir, passent des heures par semaine dans les « bouchons ».

Il ne faut pas les oublier, car ils contribuent aussi au dynamisme de notre ville de Besançon, la ville-centre, parce qu'ils y travaillent. Ils habitent en périphérie, mais ils travaillent aussi en ville.

Il faut donc penser à eux.

Si nous ne faisons pas ces travaux, je ne vois pas ce que cela va changer concernant la fracture de Planoise qui sera toujours là.

Sur le plan environnemental, je voudrais quand même rappeler que les chiffres de la DREAL, que nous avons là, nous emmènent vers une amélioration sur le plan de la pollution.

Je n'ai jamais vu, ou nous remettons en cause ce que dit l'État, mais à chaque fois, l'État a dit que ces travaux amélioreraient les conditions environnementales.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Marcel, vas-y.

M. FELT.- Dans le prolongement de ce que vient de dire Benoît VUILLEMIN, je voudrais témoigner par l'expérience que nous avons, élus du secteur Nord, avec nos habitants.

Cela a duré une vingtaine d'années, voire 25 ans, pour l'aménagement de la route à deux fois deux voies.

Aujourd'hui, si vous discutez avec n'importe quel habitant du secteur Nord, ce qui a été mis en place et ce qui sera bientôt terminé avec le morceau à terminer du côté de Châtillon-le-Duc, nous n'en avons que des bienfaits aujourd'hui, que ce soit en termes de fluidité, de possibilités qui s'offrent à nous d'aller dans certaines directions, avec aujourd'hui une facilité qui permet de fructifier les échanges.

Le secteur Nord s'associe bien évidemment, en tout cas à titre personnel, et je suis sûr que mes collègues s'associent également à cette démarche, pour soutenir ce projet.

Pour aller dans le sens des propos de Benoît, cela doit se faire dans les deux sens. Sinon, cela n'a aucun sens. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres interventions ? Benoît CYPRIANI.

M. CYPRIANI.- Je vais être bref. On nous fait un peu la leçon sur l'amélioration du confort des déplacements qui serait indispensable et qui est un argument dont on parle depuis des dizaines d'années. On nie le rôle de la fluidité de ces déplacements par l'augmentation de la pollution.

Même si la DREAL n'en parle pas, les études le montrent bien.

Plus on augmente la fluidité, plus on augmente la distance de déplacement des personnes.

On nous parle de confort de déplacement.

Le Président MACRON nous parle de sobriété et de la fin de l'abondance. Quand s'y met-on ?

Mme LA PRÉSIDENTE.- La parole est à Nathan SOURISSEAU.

M. SOURISSEAU.- Merci. Bonsoir à toutes et à tous.

Franchement, ce soir, j'ai un peu de mal à comprendre certains propos.

Lorsque l'on dit que nous aurions besoin de cette RN57, que ce projet serait équilibré en améliorant l'infrastructure tout en limitant le recours au véhicule individuel, qui peut y croire ?

Je ne peux pas comprendre comment nous pourrions considérer que la RN57 est un coût parti, car déjà voté ou inscrit dans le SCoT alors même que chaque jour qui passe, et notamment l'été caniculaire, comme l'a dit Anthony POULIN, que nous avons vécu, nous montre à quel point ce type de projet n'est pas en adéquation avec les enjeux du siècle.

Je ne peux comprendre comment nous pourrions accepter de couper encore un peu plus Planoise du reste de la ville, comme cela a été également dit.

Je ne peux comprendre comment nous pourrions poursuivre ce projet alors que des alternatives existent. Je ne pourrais citer que le rôle de l'État, par exemple, qui pourrait décider enfin de contraindre une partie du flux de camions à passer par l'autoroute, ce qui permettrait de libérer aussi un peu de flux sur l'itinéraire existant.

Je ne peux comprendre également pourquoi nous mettrions plusieurs dizaines de millions d'euros dans un projet climaticide dépassé, alors que nous avons tellement de beaux projets au sein du Grand Besançon à porter ensemble et qui ont parfois du mal à se faire financer en raison des budgets de plus en plus serrés dans nos collectivités.

Je sais que certains nous répondront que c'est un projet important, que la RN57 est un axe international important pour la visibilité de Besançon.

Je peux entendre tous ces arguments, mais j'ai du mal à les comprendre.

Bref, mes chers collègues, les arguments pour penser un projet différent sont, de mon point de vue, vraiment nombreux.

Ce soir, il est juste normal et essentiel que les élus écologistes, en particulier de la majorité bisontine qui, je le rappelle, ont aussi été élus par les Bisontins, puissent porter ce propos, puisque réellement ce projet de dédoublement de la RN57 me paraît complètement déconnecté des réalités du XXI^{ème} siècle.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Anthony POULIN pour une deuxième intervention.

M. POULIN.- Je voulais juste répondre à une affirmation. Il n'est absolument pas question d'opposer la ville-centre à la périphérie.

Avez-vous déjà entendu cette opposition dans les propos des élus de la Ville ? Non !

Elle n'existe pas dans les propos que nous avons pu tenir aujourd'hui. Il est question ce soir d'avoir une solution pour tel ou tel modèle de développement, telle ou telle organisation du territoire, telle ou telle façon d'aménager notre territoire.

Je connais des personnes dans de nombreux villages, qui ont le même avis sur cet équipement. Je connais même des personnes qui sont confrontées à ces « bouchons » et qui attendent d'autres solutions que la mise en deux fois deux voies.

Ne caricaturons pas ce débat en l'amenant sur un domaine qui n'a pas lieu d'être, d'opposition entre la ville et la périphérie. Ce n'est pas là le sujet.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Catherine BARTHELET souhaite intervenir.

Mme BARTHELET.- Merci, Madame la Présidente.

Je me dis que souvent, on parle de la démocratie participative, que l'on est attaché à ce souhait de concertation, et finalement, quand les résultats ne nous conviennent pas, on les remet en cause.

Ce projet a été débattu à de nombreuses reprises.

Il a été concerté ici, il a reçu un vote favorable très large. J'avoue que je suis surprise que l'on remette à nouveau ce débat sur la table ce soir, parce qu'on l'a eu, on a pris le temps, on l'a redit.

Ce soir, j'espérais vraiment que la sagesse l'emporterait.

J'espérais justement, parce qu'il y a déjà eu des concertations, des réunions publiques, parce que ce projet a été amélioré, que l'on puisse faire une unité autour de ce projet et ne pas retomber dans des oppositions.

Je voudrais redire aussi que nous avons un PDM (Plan des Mobilités) en cours.

Vous avez raison, il faut que nous parlions du global, et le fait d'approuver ce rapport de la RN57 ne nous exonère pas de réfléchir au reste. Je pense qu'aucun élu ici n'a envie de travailler comme cela. Nous ne sommes pas du tout défavorables.

D'ailleurs, ce rapport fait aussi référence à la halte ouest en l'appelant de ses vœux.

Je crois que nous sommes capables de nous dire que nous travaillons là-dessus dans la même ligne.

Nous devrions montrer aussi cette unité sur ce projet justement parce que je ne sais plus quel élu a rappelé que, financièrement, tout n'était peut-être pas bouclé. Je partage ce point.

Montrons justement que nous sommes déterminés pour que nos partenaires, les collectivités qui nous accompagnent, soient parfaitement rassurés de nos intentions.

Finalement, je voudrais simplement reprendre les propos que la Présidente a tenus dans la presse avant ce Conseil Communautaire.

Elle a salué justement toutes les améliorations, toutes les évolutions du projet grâce à cette concertation et grâce finalement aux avis et aux remarques émis et retransmis par l'intermédiaire de nos exécutifs. Par conséquent, félicitons-nous de cette évolution et continuons sur la même lignée.

Nous n'allons pas changer notre vote favorable maintenant, alors même que les collectivités autour de nous se sont engagées, alors même que notre vote favorable ne date pas de 10 ans.

Cela fait simplement quelques mois que nous avons retravaillé ce dossier ensemble.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous d'autres remarques ?

M. BODIN.- Chers collègues, je ne pensais pas que nous allions ce soir refaire le débat d'il y a un peu plus d'un an sur le projet de la RN57, projet assez ancien, dont il faut quand même revoir le contexte historique, puisque c'est une voie européenne qui passe à la fois par le Luxembourg, la France et la Suisse.

Globalement, les Suisses et les Luxembourgeois ont réalisé les travaux auxquels ils s'étaient engagés. Il reste donc ce projet bisontin de 3,2 km en ayant quand même à l'esprit que nous avons déjà consacré collectivement 400 M€ pour réaliser à la fois les Montboucons et le tracé nord de l'aire de l'agglomération.

Vous connaissez les difficultés de l'État. Je rappellerai les propos du président de la République sur la baisse des dotations : une ponction potentielle de 10 Md€ sur l'ensemble du quinquennat, ponction énorme.

Je vois Monsieur CROIZIER qui « pouffe », mais pour l'instant, ces propos n'ont pas été remis en cause. C'est vrai qu'il y a actuellement une compétition extrêmement importante sur ce type de projet.

Je ne vois vraiment pas comment nous pourrions remettre en cause ce projet ce soir.

Il est donc important que nous ayons un vote et que ce soit soutenu politiquement. Nous pouvons tout à fait être bisontins et soutenir un tel projet.

Je rappelle quand même que pour un projet comme le tramway, j'ai toujours à l'esprit que ce projet avait été finalement assez peu voté par les Bisontins, mais beaucoup par les Grands Bisontins, et au quotidien, chaque Bisontin peut en profiter.

Il faut bien évidemment prendre en compte l'ensemble des remarques de la Commission d'enquête.

Je crois que cette Commission a travaillé dans le contexte politique que nous connaissons actuellement par rapport au réchauffement climatique et à l'accélération, et les conclusions me paraissent totalement équilibrées. Il faut bien évidemment les prendre en compte.

Je demeure pour ma part totalement favorable à ce projet qui, en termes d'attractivité, pourrait également poser un problème : s'il ne se réalisait pas, ce serait même l'accès à un territoire comme la Suisse, qui ne serait quasiment plus possible, ou tout du moins, il serait facilité au nord avec la voie Mulhouse-Bâle ou au sud avec la voie Annecy-Genève.

Nous sommes le territoire le plus limitrophe avec la Suisse. Depuis des années, dans nos projets de territoire, nous évoquons le fait de développer nos relations avec la Suisse. Il serait donc assez étonnant ce soir que nous portions un coup d'arrêt, et globalement un coup au développement de notre territoire. Pour ma part, je demeurerai totalement favorable à ce projet. J'espère qu'il se réalisera et que l'ensemble des partenaires financiers qui s'engagent respecteront leur parole.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme ETEVENARD.- La différence avec ce que nous pouvons apporter de plus ce soir est que ce soir, cela va acter la mise en deux fois deux voies de la partie concernant Planoise. Hier, un enfant est décédé justement de cette immédiateté que l'on décrit avec le toujours plus vite, jusqu'où veut-on aller, une autoroute qui scinde la ville, la fracture urbaine.

Nous devons lutter contre l'immédiateté. Les enfants veulent l'immédiateté, justement en touchant à la drogue, parce que c'est tout, tout de suite. Dans l'avenir que nous avons à leur préparer, nous avons à les éduquer en leur disant que ce n'est pas tout, tout de suite.

L'écologie va nous amener à éduquer non seulement les enfants de Planoise, mais aussi nous tous par rapport au futur que nous avons à leur préparer.

Ce projet est insolent de contradiction. Il va à l'encontre des 210 M€ jusqu'en 2030, ce qui va changer l'image de Planoise avec le programme de rénovation urbaine.

Monsieur FAGAUT, vous voulez des résultats.

Cet été, sur Planoise, avec les politiques que nous portons sur tous les quartiers prioritaires avec les partenaires, ce sont des animations au pied d'immeuble qui ont rencontré un franc succès.

Sur Planoise, 200 enfants ont fréquenté chaque jour ces animations, et cet enfant en faisait partie. Effectivement, on peut parler de politiques qui se contredisent. Mais Monsieur FAGAUT, en tant que Vice-Président au Conseil Départemental, il y a toujours autant d'obscurité dans les financements que vous apportez à ce genre de manifestation, et vos proches se sont même positionnés contre cette proximité sur un projet qui aura bientôt lieu et où je vous invite à venir.

Samedi, à Planoise, il y aura une mobilisation avec une occupation de l'espace public pour justement fédérer tous les beaux projets que nous portons au Contrat de Ville avec tous les autres partenaires financiers.

Je vous invite, Monsieur le Premier Vice-Président du Conseil Départemental, à vous joindre à nous sur le travail de profondeur, comme vous l'avez dit, à mener auprès de la protection de l'enfance afin que nous puissions faire force et synchroniser nos agendas, que nous puissions porter nos projets ensemble, avec les autres partenaires.

Ce soir, si c'est voté, nous allons aggraver cette situation de Planoise qui est juste inacceptable, parce que plus jamais cela, un enfant de 15 ans qui meurt sous les balles.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous d'autres remarques ?

M. LAFARGE.- Merci, Madame la Présidente.

Je voudrais simplement répondre à Catherine BARTHELET sur ce qui s'est passé depuis l'année dernière. Nous avons vécu un été assez sympathique avec de fortes périodes caniculaires, la date du dépassement est devenue encore plus précoce et nous n'interrogeons absolument pas notre mode de développement. On peut continuer, on peut poursuivre, s'obstiner. Je ne souscris pas à cette position.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Jean-Paul MICHAUD souhaite intervenir une deuxième fois.

M. MICHAUD.- Je suis désolé, je ne peux pas laisser dire ce genre de chose.

Je l'ai déjà dit en Bureau. Aujourd'hui, en tant que président du SCoT, je vous rappelle le rôle du SCoT qui comprend un territoire plus grand que notre agglomération, qui comprendra demain des territoires avec qui nous allons travailler en partenariat. Je l'ai dit tout à l'heure, une loi s'impose à nous aujourd'hui : la loi Climat et Résilience, avec des objectifs de réduction de l'artificialisation pour les prochaines années, pour 2031, pour 2041, afin d'arriver à zéro en 2050.

L'aménagement du territoire fait que nous prenons tous en compte les objectifs environnementaux dans ce domaine. C'est à travers nos documents d'urbanisme que nous pourrions mettre en œuvre des politiques de réduction, des politiques en matière d'habitat, d'installation d'entreprise, qui répondront à nos besoins et aux besoins futurs en matière de respect de l'environnement.

On ne peut pas décréter les choses comme cela. On ne peut pas, du jour au lendemain... Effectivement, il faudrait, je l'entends bien, si l'on pouvait, mais la responsabilité que nous avons en tant qu'élus est de mettre en œuvre des politiques qui arrivent à quelque chose.

Il ne s'agit pas chaque fois de vouloir faire plus immédiatement, de vouloir mettre en œuvre des choses qui ne fonctionnent pas. Nos populations attendent de nous que nous soyons des élus responsables, que nous prenions les bonnes décisions qui arrivent rapidement à maturité.

Je crois que si nous ne raisonnons pas dans ce sens, nous n'y arriverons pas.

Ce n'est pas en faisant de l'affichage politique que nous y arriverons. Je pense que c'est contre-productif. Nous devons travailler ensemble, et je crois qu'aujourd'hui, il n'y a pas une formation politique qui ne soit pas soucieuse de notre environnement.

Je crois qu'il ne faut pas laisser dire n'importe quoi. Il ne faut pas dire que nous ne faisons rien.

Nous agissons depuis des années. À travers notre action, il y a parfois eu des erreurs, mais il n'y a jamais eu dans cette collectivité, je crois, une tendance à vouloir être en défaveur d'un aménagement cohérent du territoire, mais à raisonner en faveur de l'environnement.

Il faut nous rappeler tout ce qui s'est fait.

Anne VIGNOT a encore pris en exemple, lors des RNS (Rencontres Nationales des SCoT), tout ce qui a été fait en exemplarité sur notre territoire. Nous ne pouvons pas laisser dire qu'il ne s'est rien fait.

Ce n'est pas vrai, et ce ne sera, j'en suis sûr, jamais vrai ici.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Philippe, si vous en êtes d'accord, tu seras le dernier, parce que je pense qu'il faut avancer sur ce dossier. Je ne veux pas vous couper la parole, mais après, il y a aussi l'aspect PLU.

M. CREMER.- Monsieur MICHAUD, je ne peux pas vous laisser dire que vous avez le bon choix.

Nous ne sommes pas d'accord avec vous. Nous avons peut-être le bon choix.

C'est tout ce que nous vous faisons remarquer. C'est incorrect de votre part de dire : « nous avons le bon choix, suivez-nous, travaillons ensemble ».

Évidemment que nous allons travailler ensemble ! Néanmoins, nous avons le droit de vous dire : « il y a d'autres possibilités, d'autres solutions, et voilà celle que nous défendons ».

C'est tout. Je ne vous dis pas que vous avez fait le mauvais choix. L'avenir nous le dira. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Je crois que nous nous sommes dit l'essentiel.

De toute façon, une démocratie qui fonctionne bien est une démocratie où tout le monde peut donner son avis, décliner ses différents arguments, les échanger, faire en sorte que nous avancions en connaissance de cause les uns et les autres, chacun prenant ensuite ses décisions en fonction de ses propres convictions. La parole est à Aurélien LAROPPE sur le PLU.

M. LAROPPE.- Monsieur le 5^e Vice-Président Yves GUYEN a ouvert factuellement.

Je vais donc clôturer factuellement. Le dossier de mise en compatibilité de la RN57 est bien entendu soumis à une modification du PLU.

Nous avons dû intégrer quelques amendements dans le PLU de Besançon justement, pour que ce projet soit accepté et conforme au PLU. Les ajustements et les modifications que nous avons faits sont :

- des ajustements graphiques sur des emplacements réservés, sur des espaces boisés et classés que nous viendrons modifier et qui seront sous un autre format graphique, c'est-à-dire qu'ils ne seront plus protégés,
- des ajustements dans la partie écrite du règlement du PLU concernant le lexique – nous sommes sur une zone N (zone naturelle) – avec l'intégration d'un STECAL (Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées) qui sera également modifié, soit une disparition d'une partie de cette zone N pour la construction de la route.

Le dossier de mise en compatibilité modifié a fait l'objet d'une réunion d'examen sur le sujet.

Il viendra répondre à ce nouveau PLU, donc au Code de l'Urbanisme. Il a été bien entendu mené suite à la Commission d'enquête, comme Yves GUYEN a pu le rappeler.

C'est dans cet examen conjoint que nous vous proposons de vous prononcer sur cette mise en compatibilité soumise à Déclaration d'Utilité Publique de la RN57.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous remercie pour ces éléments techniques.
Je vous rappelle que sur ce dossier, nous procédons à un vote électronique. Je soumetts au vote.
Pour rappel, vous appuyez sur « OK » pour mettre en route.
Vous voyez apparaître les éléments à l'écran avec les différentes options.
Vous appuyez sur « 1 », « 2 », « 3 » ou « 4 » pour ceux qui ne veulent pas prendre part au vote.

Il est procédé au vote électronique du rapport.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous arrêtons le vote si vous en êtes d'accord.
Nous avons 89 votes pour, 21 oppositions et 3 abstentions.

Je vous propose de poursuivre.

Auparavant, j'ai oublié une chose, et je m'en excuse auprès de Monsieur GRESSET-BOURGEOIS.
Madame Martine DONEY a démissionné de son mandat de conseillère communautaire.
Il convient donc de procéder à l'installation de Monsieur GRESSET BOURGEOIS.

S'adressant à Claude GRESSET-BOURGEOIS.
Je vous remercie d'être venu nous rejoindre dans cette assemblée.

Je voulais rapporter un autre élément.
Excusez-moi, car tout à l'heure, en propos liminaire, des éléments ont été indiqués.

Or, pour moi il est nécessaire de les éclaircir, en particulier sur la question du P@C.
Je vous propose qu'au moment de la Conférence des Maires, il y ait bien une présentation de toute la démarche pour qu'il n'y ait pas de trouble quelconque sur la démarche mise en place sur la question du P@C.
Je dis simplement que c'est bien une demande de Christine BOUQUIN de rappeler aux communes de faire remonter les dossiers concernant ce que l'on appelait précédemment le volet B.
On appelle maintenant le volet A le soutien aux dynamiques territoriales et le volet B le soutien à la vie locale.
Le volet B ne fait pas l'objet d'arbitrage en instance de concertation.
La décision revient au Département et les dossiers sont donc envoyés par les maires directement au Département qui les instruit et les programme.

Nous réexpliquerons de façon très transparente l'ensemble de la procédure, les critères choisis par un groupe de travail qui a pris le temps de travailler, car c'est nécessaire de le travailler.

Les lettres de cadrage étaient envoyées pour que les services puissent travailler en amont de la rencontre de juillet que nous avons faite avec Christine BOUQUIN. La liste des travaux, des projets que les communes avaient fournis au Département nous avait été fournie le matin même.
Cette réunion du mois de juillet était là pour nous expliquer là où il y aurait sans doute des arbitrages à tenir.
Ces arbitrages ont fait l'objet d'un groupe de travail qui sera soumis, bien sûr, à décision à l'ensemble de l'assemblée. Je tiens à le dire.
Néanmoins, nous ferons une Conférence des Maires extrêmement précise sur le déroulé de l'ensemble de ce dispositif pour que ce soit très clair, parce que j'aime les choses très claires et transparentes.
Je vous propose maintenant de continuer.

M. FAGAUT.- S'il vous plaît, Madame la Présidente, je voudrais revenir sur ce que vous évoquez.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous laisse la parole, mais nous étions sur des propos liminaires.

M. FAGAUT.- Oui. Je ne vais pas polémiquer.
C'est simplement pour rétablir la vérité, parce que vous donnez votre vérité que vous venez de lire sur votre téléphone portable, mais je vais donner la vérité du Département, sur la réunion à laquelle j'ai pu participer, et je ne vais pas prendre en défaut les personnes élues présentes lors du comité de pilotage, qui se sont quand même fortement étonnées, Gabriel BAULIEU en premier, de ne pas connaître les éléments de cadrage envoyés depuis le mois d'avril par le Département.
Le département du Doubs a terminé la réunion des EPCI par Grand Besançon Métropole.

C'est la seule collectivité, Madame la Présidente, qui n'avait pas travaillé ces dossiers avec l'ensemble des élus de son territoire. La seule !

C'est pour cela que nous avons été contraints de surseoir à cette réunion pour redonner et refixer un rendez-vous ultérieurement, puisque vous n'aviez pas travaillé, et notamment informé l'ensemble des élus communautaires sur la façon dont cela se passait dans le cadre de la deuxième mouture des contrats P@C du territoire.

Je ne peux pas vous laisser dire ce que vous venez d'évoquer, parce que j'ai participé à cette réunion. D'autres élus étaient présents dans cette salle.

Je pense qu'aujourd'hui, ils seront ravis de ce que vous évoquez.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous allons nous dire les choses. Je rappelle que l'appel que j'ai fait aujourd'hui, en entrée, est bien celui qui était de dire : « les communes doivent faire savoir au Département en direct ce que l'on appelait le volet B, les projets qu'elles veulent mettre en œuvre ». Ce n'est pas vers une commission de concertation, mais directement en interne, au Département, que les choix se feront.

Je le répète, je le dis et c'est très clairement écrit dans toutes les lettres de cadrage que nous avons reçues. J'aime bien dire les choses telles qu'elles ont lieu.

Je poursuis avec le rapport n°8.

Commission n°06 : Rayonnement, aménagement du territoire, prospective et coopérations

Rapport n°8 - Site Patrimonial Remarquable de Besançon - Révision n°1 du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du centre ancien

M. LAROPPE.- Je vais être rapide sur ce dossier, et je répondrai aux questions s'il y en a. Sur la ville de Besançon, nous avons deux PSMV (Plans de Sauvegarde et de Mise en Valeur), celui de Battant qui recoupe l'ensemble du quartier Battant que nous pouvons tous connaître ; et celui du centre ancien qui recoupe le PSMV Boucle, ce qui est à l'intérieur de la Boucle.

À l'heure actuelle nous avons deux PSMV, l'un étant plus ancien que l'autre, le PSMV de Battant étant le premier et le PSMV centre ancien étant le second.

Les objectifs concernent des outils qui viennent en finalité du SCoT et du PLUi pour justement protéger nos bâtiments par leur qualité architecturale que nous connaissons au centre-ville de Besançon et pour faire en sorte que, justement, nous gardions cette qualité architecturale lorsque des travaux sont faits par des personnes directement dans leur logement ou des travaux de plus grande ampleur (par exemple le projet Pasteur il y a quelques années ou le projet Saint-Jacques à venir).

L'objectif de ces PSMV est de mettre des règles pour le développement de nos projets en protégeant ce site remarquable.

Il est proposé ce soir de fusionner ces deux PSMV, ce qui évite de travailler avec deux documents pour n'en avoir qu'un seul qui regroupera Battant et le secteur de la Boucle.

Nous arriverons ainsi à un seul secteur de sauvegarde et de mise en valeur sur cet ensemble.

L'objectif est une simplification des documents, notamment pour les personnes qui les travaillent.

Cela oblige nos services à travailler sur deux documents ; là, ils n'en auront plus qu'un seul.

C'est donc une simplification. Je sais que cela plaira à Monsieur CROIZIER, très attaché à ce genre de sujet.

C'est également une simplification pour nos habitants qui n'auront qu'un document à lire lorsqu'ils auront besoin de faire des travaux sur différents sujets dans leur logement.

Ce travail est très intéressant, puisque nous venons rentrer dans chaque copropriété. Un rapport est réalisé sur chaque copropriété de l'ensemble de la Boucle et du centre ancien, donc de Battant voire, dans certains cas, dans certains appartements, certains étant classés. C'est donc extrêmement intéressant d'un point de vue architectural.

Si vous souhaitez passer un peu plus de temps pour regarder, si cela vous intéresse, c'est vraiment très intéressant et c'est un travail très pointu.

Nous sommes donc invités à nous prononcer sur la fusion de ces deux PSMV dans le souci d'une simplification et d'une lisibilité plus claire pour tous.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous passons au vote avec la petite « zapette ». Vous allez peut-être montrer plus de dextérité.

Il est procédé au vote électronique du rapport.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le vote est clos. Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Commission n°07 : Proximité, santé, culture et sport

Rapport n°9 - Pôle de Gérontologie et d'Innovation Bourgogne-Franche-Comté Subvention 2022 pour ses deux programmes
--

Mme LA PRÉSIDENTE.- J'ouvre le vote, sauf s'il y a des questions.

Il est procédé au vote électronique du rapport.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport est approuvé à l'unanimité, Gilles SPICHER, Christian MAGNIN FEYSOT et moi-même ne prenant pas part au vote.

Rapport n°10 - Approbation du projet scientifique et culturel et de l'Avant-Projet Définitif (APD) de la future grande bibliothèque Demandes de subventions
--

Mme LA PRÉSIDENTE.- Michel JASSEY va présenter le rapport.

Une présentation est projetée en séance.

M. JASSEY.- Bonsoir. Je vais d'abord rappeler les objectifs du projet. Il s'agit :

- d'implanter au cœur du territoire bisontin un établissement culturel ;
- de consolider la dynamique de l'Université de Franche-Comté ;
- de protéger les riches collections patrimoniales de la bibliothèque d'étude et de conservation ;
- de construire une politique intercommunale de lecture publique à la dimension de notre territoire.

Vous avez une vue globale de ce que pourrait être cette grande bibliothèque.

En termes de contexte, l'Avant-Projet Sommaire (APS) a été validé en Conseil Communautaire en février 2022.

Les études de l'Avant-Projet Définitif (APD) ont été réalisées entre le 28 février et le 19 juillet 2022.

Le projet scientifique et culturel s'inscrit dans le cadre du projet de grande bibliothèque. C'est un document obligatoire pour obtenir les financements, notamment de l'État.

S'agissant du projet scientifique et culturel, c'est un travail commun entre les bibliothèques municipales et universitaires. Il vise à définir ce que va être et quels sont les usages de ce projet, à savoir un lieu de sociabilité dans la cité, ouvert à tous, avec une fonction de lien social, de proximité, qui se développe autour du lien entre l'Université et la ville.

Les enjeux pour la bibliothèque d'agglomération sont :

- de démocratiser la culture ;
- de proposer un lieu de vie dédié à la culture ;
- de proposer de nouveaux services, notamment des espaces jeux, café, valorisation du patrimoine, collections numériques ;

- de construire avec les communes et le Département une politique intercommunale sur le chemin de lecture publique à la dimension de notre territoire.

Je ne vais pas tout vous détailler, mais sachez qu'au cours de l'évolution, les surfaces globales ont été réduites, puisque nous sommes passés de 10 369 m² au départ à 9 394 m². Voilà ce qu'il faut retenir.

Les principales évolutions au niveau du programme ont été :

- l'ajustement des consignes de température pour la conservation des fonds dans les magasins : nous sommes ainsi passés d'une tranche de 16-23 °C à une tranche 15-25 °C, en concertation avec le ministère de la Culture ;
- le système de contrôle d'accès Evolynx commun à Grand Besançon Métropole et l'Université ;
- un second forage pour la géothermie qui a été réalisé pour assurer en tout temps un débit suffisant, que ce soit pour réguler le chauffage ou pour rafraîchir, et surtout pour assurer une maintenance sur l'une des pompes le cas échéant ;
- des spécificités techniques en lien avec la redéfinition de la cour de service semi-enterrée : si vous avez des questions plus précises, Henry pourra répondre sur ces aspects ;
- l'ajustement des revêtements de sol qui ont été changés dans le projet pour passer à des revêtements biosourcés.

Les principales améliorations sont d'ordre acoustique dans un premier temps, car c'est une composante extrêmement importante dans les lieux publics qui souvent n'est pas assez prise en compte.

Elles ont également concerné la simulation thermique dynamique, en gros comment va se comporter cet espace avec les températures extérieures et avec les modes de chauffage qui seront proposés. Grâce au toit photovoltaïque, 30 % de l'électricité sera produite et en autoconsommation.

La verrière a également été étudiée pour être réorientée de façon à être moins exposée à un ensoleillement direct.

Certains éléments restent à approfondir en phase projet. Il y aura notamment :

- la poursuite des performances énergétiques, avec la poursuite du travail mené sur les équipements climatiques dans les magasins, au rez-de-chaussée et en étage, et un travail sur le confort caniculaire dans les bureaux du 3^{ème} étage, notamment du côté de Saint-Bernard qui sont encore à améliorer ;
- la poursuite du travail de recherche et d'intégration de matériaux biosourcés en adéquation avec le coût des travaux ;
- l'allotissement à redéfinir en lien avec le tissu économique local ;
- le phasage des travaux et l'organisation du chantier à détailler.

Vous avez ensuite une nouvelle vue depuis un autre axe. En vrai, il y aura des arbres devant.

Là, ils ne sont pas indiqués, car l'architecte aime à présenter son bâtiment de pleine vue, sans y mettre la végétation, mais il y aura des arbres. Vous avez encore un autre axe de vue différent, quelques vues de l'intérieur.

Vous voyez ainsi les espaces, l'agrément et la convivialité.

C'est un beau travail d'architecte et nous pouvons imaginer, rien qu'à cette vue, le confort et l'agrément que nous pourrions y trouver.

Concernant les fouilles archéologiques, – il y avait d'ailleurs une visite organisée samedi dernier – vous avez à gauche quelques murs datant de plusieurs siècles. Ont également été trouvées quelques monnaies romaines, fibules, clous. Des amphores étaient également enterrées.

Tout cela laisse à supposer que c'était un entrepôt provisoire. L'état des murs, d'après l'archéologue qui travaillait sur le site, montre qu'ils ont été refaits plusieurs fois, ce qui laisse supposer qu'ils étaient sur des sols relativement mouvants et qu'ils ont dû refaire plusieurs fois les constructions.

L'hypothèse la plus plausible est que ces bâtiments étaient limitrophes à un cours d'eau ou des zones marécageuses, ce qui permettait l'acheminement de provisions et de biens par bateau.

A priori, c'était un lieu d'échanges entre la voie navigable et la ville.

Vous voyez également le canal qui était creusé. Sur la diapositive précédente, vous avez pu voir les fondations du mur Vauban.

Vous avez la nappe phréatique en vert avec la flèche bleue, ce qui justifie le fait d'avoir relevé le niveau potentiellement inondable de la nappe phréatique.

Vous avez derrière le mur Vauban, au milieu, un canal concomitant à la construction du bâtiment de l'hôpital. Lorsque les fouilles ont été faites, l'eau était prise au niveau du petit Chamars et déversée au niveau de la Gare d'eau. Ce canal fonctionnait encore lorsque les fouilles ont démarré.

Concernant l'évolution des coûts des travaux, globalement, il y a un surcoût de 4 M€ HT, 3 M€ étant dus à la hausse et la prévision de la hausse des matériaux de construction et 1 M€ à des améliorations demandées. Il y a notamment :

- 30 % de pieux supplémentaires qui doivent être posés ;
- le traitement acoustique qui doit être amélioré ;
- le second forage évoqué tout à l'heure ;
- les courants faibles qui entraînent un double réseau wifi (un pour la partie universitaire et un pour la partie publique) ;
- des ajouts d'ouvrants pour le désenfumage naturel ;
- l'ajustement des revêtements de sol qui seront plus biosourcés.

Tout cela nous emmène à un coût global de l'opération qui passe de 70 825 000 € à 75 424 000 €.

Les financements du coût initial se décomposent comme suit :

- 31 % par l'État et l'Université ;
- 47 % par la Région ;
- 7 % par le FEDER (Fonds européen de développement régional) ;
- 1 % par le FNAP (Fonds National pour l'Archéologie Préventive) ;
- 2 % par le Département ;
- 14 % par Grand Besançon Métropole.

Vu l'augmentation des coûts de 70 à 75 M€, les financements seront les suivants :

- 17,2 M€ par l'État et 5,8 M€ par l'Université ;
- 22 % par la Région ;
- 6 % par le FEDER ;
- 1 % par le FNAP ;
- 4 % par le Département qui augmente sa dotation ;
- 28 % (14,4 M€) par Grand Besançon Métropole.

Pour l'État et l'Université (40 %), cela ne peut pas bouger, car ne prélevant pas d'impôt, ils ne peuvent pas bouger leur montant dans la mesure où ils bénéficient d'une dotation annuelle.

Je précise que la partie supérieure concerne uniquement la partie universitaire et la partie inférieure, la partie GBM.

Sur le total, ce sont bien les chiffres que je vous ai cités, soit :

- 14,4 M€ par GBM ;
- 2 M€ par le Département ;
- 0,4 M€ par le FNAP ;
- 4,2 M€ par le FEDER ;
- 18,9 M€ par la Région ;
- 5,8 M€ par l'Université ;
- 17,2 M€ par l'État.

Au-delà des chiffres, vous avez ensuite un calendrier prévisionnel extrêmement serré avec :

- la remise de l'Avant-Projet Définitif le 21 juillet 2022, celui-ci ayant été approuvé par le Bureau Communautaire le 22 août, et l'Avant-Projet Définitif et le projet scientifique et culturel devant être validés ce soir, le Conseil d'Administration de l'Université ayant validé ce qui le concerne cet après-midi et le comité de pilotage des financeurs devant se dérouler le 9 septembre, soit ce vendredi ;
- le dépôt du permis de construire qui doit se faire avant la fin du mois de septembre, ce qui est un impératif pour bénéficier des fonds de l'État ;
- le dossier des subventions au ministère de la Culture à déposer également en septembre ;
- le dossier PROjet à déposer entre novembre 2022 et début 2023 ;
- la passation des marchés au 2^e semestre 2023 ;

- le début des travaux fin 2023 ;
- la livraison prévisionnelle des ouvrages fin 2026 ;
- l'ouverture au public programmée début 2027.

Vous êtes invités à :

- valider le projet scientifique et culturel de la future grande bibliothèque ;
- approuver avec vos remarques éventuelles l'Avant-Projet Définitif ;
- ajuster le plan prévisionnel en augmentant la part prise en charge par Grand Besançon Métropole ;
- autoriser la poursuite du projet.

Nous sommes à votre disposition si vous avez des questions.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous des questions ?

Mme BARTHELET.- Ce n'est pas une question, mais je me devais de faire le relais, étant présente au Conseil d'Administration cet après-midi où je représentais la Présidente. Ce projet a été validé à l'unanimité. La Présidente a bien remercié et tenait à vous dire combien ils appréciaient l'engagement de Grand Besançon Métropole à leurs côtés. Les remerciements sont appuyés et chaleureux. C'était donc important que je vous les transmette.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous des commentaires ? Je n'en vois pas. Je soumetts donc ce rapport au vote.

Il est procédé au vote électronique du rapport.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le vote est clos. Je saurai qu'au bout de la 4^e fois, vous êtes très bons. Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Monsieur FAGAUT, vous souhaitez intervenir.

M. FAGAUT.- Oui. J'ai juste une petite remarque. Je ne voudrais pas alourdir les débats ce soir, mais vous n'avez pas répondu tout à l'heure à mes deux questions concernant le CPER et votre positionnement par rapport à l'État sur la RN57. Si vous pouviez m'apporter des réponses par écrit.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Non, je vais vous les apporter oralement, parce que cela concerne tout le monde. Vous avez vu que je votais pour le dossier concernant la RN57. J'ai toujours dit que je restais dans l'engagement dans lequel je suis en tant que Présidente et représentante du vote en Bureau. De ce fait, j'ai porté la parole avec Yves GUYEN dans les instances régionales.

Il faut savoir comment les choses vont se passer. Désormais, il aura une discussion au niveau national dans un premier temps sur la question du volet des mobilités des régions dans le cadre du CPER.

Je vous rappelle que le CPER s'organise en plusieurs volets.

Le premier grand volet concerne essentiellement l'enseignement supérieur. Je vous en ai donné des éléments la dernière fois. Il y a le volet culturel pour lequel nous n'avons pas eu d'éléments.

Le volet concernant les mobilités est resté très longtemps comme n'ayant pas donné lieu à de discussion particulière.

En revanche, nous avons fait le travail avec Yves. Nous avons décidé avec le Préfet de Département pour l'ensemble des engagements que nous avons pris sur la base de ce que disait Hasni ALEM, c'est-à-dire l'engagement à 25 %, l'engagement pris par nous tous étant d'accepter le plan de financement uniquement si nous n'allions pas au-delà des 25 %. Il y a eu une discussion avec le Conseil Départemental, non pas sur la hauteur des pourcentages, mais plutôt sur la hauteur d'un engagement pour aller sur les équipements associés à cet équipement global. Quant à la Région, elle est allée sur 12,5 %.

Nous regarderons ensuite le travail qui se fera au moment du choix budgétaire de la Région sur la question des projets dans le cadre du volet mobilités.

Quant aux autres instances, nous avons envoyé un courrier qui fait entendre que nous voulions, dans le cadre du volet mobilités, porter haut et fort un certain nombre d'équipements, dont la RN57, mais aussi la halte ferroviaire.

J'oublie un troisième projet, mais en tout cas, ce sont ces deux grands projets auxquels l'assemblée a toujours dit qu'elle était particulièrement attachée.

La question qui s'ouvre à nous est la suivante : à quel moment les questions se posent-elles au niveau national ? Je me tourne vers la Région pour savoir où nous en sommes de ce volet mobilités, mais Patrick AYACHE n'a peut-être pas la réponse aujourd'hui.

M. AYACHE.- Tout a été dit. Nous attendions effectivement que l'État engage le travail sur le volet des mobilités. Les travaux démarrent en quelque sorte. De mémoire, il faudra boucler cela d'ici la fin de l'année.

J'en profite pour dire que la Région tiendra son engagement du niveau de participation annoncé sur la RN57. Nous serons bien à 12,5 %. De mémoire, je parle là sous le contrôle d'Yves et d'Anne, le tour de table est bouclé.

Cela a été évoqué tout à l'heure, je ne suis pas intervenu, mais il est définitivement bouclé. Le sujet, s'il y en a un, vient plutôt de ce qui vient d'être dit par la Présidente sur les arbitrages nationaux, mais au niveau local, l'affaire est conclue.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien, merci. Je vous propose d'arrêter la séance et de vous précipiter à la fresque du climat.

S'adressant à Lorine GAGLILO. Tu veux peut-être dire deux mots pour dire qui est présent pour vous accompagner dans cet exercice qui s'accompagnera d'ailleurs d'un encas.

Mme GAGLILO.- J'avais promis à Christophe LIME que nous aurions un buffet pendant cette fresque. Je tiens mes promesses. Avant de rentrer, vous avez tous reçu un numéro de table. Je vous invite donc à vous approcher de cette table, et si vous n'avez pas votre numéro, rendez-vous à la sortie de la salle où vous trouverez quelqu'un qui vous guidera. Certaines tables sont dans le hall d'entrée, d'autres ici, à la sortie. Vous serez guidés par des facilitateurs qui, je le sais, vous feront passer une très bonne soirée. Merci pour votre mobilisation.

(La séance est levée à 20h32)